

SÉANCE PUBLIQUE DU 29 MAI 2026

COMPTE RENDU SYNTHÉTIQUE

JOURNÉE DU VENDREDI 29 MAI

Le 29 mai 2026, à 10 heures 10, l'**Assemblée de Corse** dûment convoquée par sa **Présidente** en exercice, **Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS**, s'est réunie en application des dispositions du code général des collectivités territoriales dans l'hémicycle Jean-Paul de ROCCA SERRA.

Cette séance se tient en mode présentiel.

La Présidente MAUPERTUIS rappelle le déroulé de l'ordre du jour qui s'avère relativement dense et prévoit, en premier lieu, la séance des questions orales.

QUISTIONE URALE / QUESTIONS ORALES

Question n° 1 :

Mise en œuvre opérationnelle du PRIC (n° 2026/E3/021), déposée par **Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI**, au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un Nouveau Souffle pour la Corse »

La réponse est formulée par **Mme Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA**, Conseillère exécutive en charge de la Jeunesse, de l'Égalité Hommes/Femmes, de l'Innovation Sociale, du Handicap, de l'Éducation, de la Formation, de l'Apprentissage, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Question n° 2 :

Conflit à l'ADMR 2A (n° 2026/E3/024), déposée par **Mme Serena BATTESTINI**, au nom du groupe « Core in Fronte »

La réponse est formulée par **Mme Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA**, Conseillère exécutive en charge de la Jeunesse, de l'Égalité Hommes/Femmes, de l'Innovation Sociale, du Handicap, de l'Éducation, de la Formation, de l'Apprentissage, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Question n° 3 :

Péril mafieux et atteintes à la liberté d'entreprendre (n° 2026/E3/027), déposée par **M. Saveriu LUCIANI**, au nom du groupe « Avanzemu »

La réponse est formulée par le Président du Conseil exécutif de Corse **GIOVANNANGELI Gilles**

La Présidente MAUPERTUIS déclare partager volontiers ces propos.

Question n° 4 :

Travaux de réhabilitation des collèges et lycées de Corse (n° 2026/E3/022), déposée par **M. Jean-Martin MONDOLONI**, au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un Nouveau Souffle pour la Corse »

La réponse est formulée par **Mme Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA**, Conseillère exécutive en charge de la Jeunesse, de l'Égalité Hommes/Femmes, de l'Innovation Sociale, du Handicap, de l'Éducation, de la Formation, de l'Apprentissage, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Question n° 5 :

Projets éoliens et politique énergétique (n° 2026/E3/026), déposée par **M. Pierre POLI**, au nom du groupe « Avanzemu »

La réponse est formulée conjointement par **M. ARMANET Guy**, Conseiller exécutif, Président de l'Office de l'Environnement de la Corse et par **M. PAOLINI Julien**, Conseiller exécutif en charge de l'Aménagement du territoire, de l'Énergie, du Logement, des Bois et Forêts, Président de l'Agence d'Urbanisme et d'Énergie de la Corse

M. Pierre POLI, utilisant son droit de réponse, remercie les deux conseillers exécutifs pour la qualité des réponses apportées à sa question orale.

Question n° 6 :

Dialogu veru o riprissioni (n° 2026/E3/025), déposée par **M. Jean-Noël PROFIZI**, au nom du groupe « Core in Fronte »

La réponse est formulée par **M. SIMEONI Gilles**, Conseiller exécutif en charge de l'Autonomie, Président de l'Office Foncier de la Corse

Question n° 7 :

Accès des bus scolaires à la Cité scolaire du Fiumorbu (n° 2026/E3/023), déposée par **Mme Marie-Anne PIERI**, au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un Nouveau Souffle pour la Corse »

La réponse est formulée par **M. ACQUAVIVA Jean-Félix**, Conseiller exécutif en charge des infrastructures portuaires et aéroportuaires, Président de l'Office des Transports de Corse

Après avoir constaté que l'ensemble des questions avaient été posées, et fait l'objet de réponses, **la Présidente de l'Assemblée de Corse** clôt cette première séquence à 11h35.

Dans un premier temps, elle souhaite la bienvenue à **M. Paul-Louis GIANNECCHINI**, nouveau conseiller à l'Assemblée de Corse, et, dans un second temps, elle rend hommage aux élus et aux personnalités décédés depuis la dernière session.

Le Président Gilles GIOVANNANGELI souhaite la bienvenue au nouveau conseiller à l'Assemblée de Corse, salue **Mme Sandra MARCHETTI**, qui a démissionné de son mandat de conseillère à l'Assemblée de Corse et rend hommage aux parents d'agents de la Collectivité de Corse, décédés.

La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS demande au **Secrétaire de séance** d'effectuer l'appel des conseillers, de façon, notamment, à vérifier le quorum.

M. Don Joseph LUCCIONI procède à l'appel nominal

Sont présents : Mmes et MM.

ANGELINI Jean-Christophe, ANTONINI Danièle, ARRIGHI Véronique, BATTESTINI Serena, BENEDETTI Paul-Félix, BICCHIERAY Didier, BORRI Jean-Marc, BRANCA Marie-Claude, CAMPANA Françoise, CASANOVA-NICOLAI Paule, CASANOVA-SERVAS Marie-Hélène, CHIAPPINI Angèle, COGNETTI-TURCHINI Cathy, COLOMBANI Anna Maria, COLONNA Romain, COMBETTE Christelle, DENSARI Frédérique, DUVAL Santa, FAGNI Muriel, FILIPPI Petru Antone, FRANCISCI-PAOLI Lisa, GALLONI D'ISTRIA Eveline, GHIONGA Pierre, GIANNECCHINI Paul-Louis, LE BOMIN Vanina, LUCCHINI Jean-Jacques, LUCCIONI Don Joseph, LUCIANI Antonia, LUCIANI Saveriu, MAUPERTUIS Marie-Antoinette, MELA Georges, MONDOLONI Jean-Martin, MOSCA Paula, NIVAGGIONI Nadine, PANZANI Jean-Paul, PEDINIELLI Chantal, PERALDI Antoine-Joseph, PIERI Marie-Anne, POLI Pierre, PROFIZI Jean-Noël,

QUASTANA Paul, SAVELLI Jean-Michel, SAVELLI Joseph, SORBA François, TIBERI Julia, TRAMONI Elisa, VALDRIGHI Hervé, VANNI Hyacinthe, VOGLIMACCI Charles

Sont absents et ont donné pouvoir :

**Mme BORROMEI Vanina à M. POLI Pierre
M. CAITUCOLI Paul-Joseph à M. PERALDI Antoine-Joseph
M. GIABICONI Jean-Charles à Mme CAMPANA Françoise
M. GUIDONI Pierre à Mme COGNETTI-TURCHINI Cathy
M. LE MAO Ghjuvan'Santu à Mme MOSCA Paula
Mme MARIOTTI Marie-Thérèse à M. MONDOLONI Jean-Martin
Mme MATTEI Flora à Mme NIVAGGIONI Nadine
Mme PONZEVERA Juliette à M. GIANNECCHINI Paul-Louis
M. POZZO DI BORGO Louis à M. VANNI Hyacinthe
M. SEATELLI Jean-Louis à M. SAVELLI Jean-Michel
Mme TERRIGHI Charlotte à M. GHIONGA Pierre**

Sont Absents : Mmes et M.

GIACOMETTI-PIREDDA Josepha, PIETRI Véronique, POLI Antoine

Sont présents en qualité de membres du Conseil exécutif de Corse :

M. GIOVANNANGELI Gilles, Président du Conseil exécutif de Corse, Président de l'Agence du Développement Économique de la Corse,

**M. SIMEONI Gilles, Conseiller exécutif en charge de l'Autonomie, Président de l'Office Foncier de la Corse,
Mme GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda, Conseillère exécutive en charge de la Jeunesse, de l'Égalité Hommes/Femmes, de l'Innovation Sociale, du Handicap, de l'Éducation, de la Formation, de l'Apprentissage, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche,**

M. ARMANET Guy, Conseiller exécutif, Président de l'Office de l'Environnement de la Corse,

Mme BASTIANI Angèle, Conseillère exécutive, Présidente de l'Agence du Tourisme de la Corse,

M. PAOLINI Julien, Conseiller exécutif en charge de l'Aménagement du territoire, de l'Énergie, du Logement, des Bois et Forêts, Président de l'Agence d'Urbanisme et d'Énergie de la Corse,

M. LIVRELLI Dominique, Conseiller exécutif, Président de l'Office du Développement Agricole et Rural de Corse,

Mme SANTUCCI Anne-Laure, Conseillère exécutive en charge de la Culture, du Patrimoine, de l'Audiovisuel, de la Vie Associative et des Sports,

M. ACQUAVIVA Jean-Félix, Conseiller exécutif en charge des infrastructures portuaires et aéroportuaires, Président de l'Office des Transports de Corse,
Mme CHIARELLI-LUZI Vannina, Conseillère exécutive, Présidente de l'Office d'Équipement Hydraulique de la Corse.

Constatant que le quorum est atteint, **la Présidente MAUPERTUIS** déclare ouverte la session extraordinaire de l'Assemblée de Corse, à 11h42.

La Présidente de l'Assemblée de Corse descend au pupitre prononcer une allocution solennelle.

Elle rappelle que, depuis la dernière session, plusieurs rendez-vous importants se sont tenus autour du processus de réforme constitutionnelle relatif à l'autonomie de la Corse : audition par des membres de la Commission des lois de l'Assemblée nationale, rencontres avec la Ministre de l'Aménagement du territoire, réception du Président de la Commission des Lois et rapporteur du projet de loi constitutionnel ; et cela, avant l'examen par l'Assemblée nationale du projet de loi début juin.

Elle précise que ce texte est le fruit de deux années de travail, de dialogue, d'ajustements et qu'il doit permettre deux avancées essentielles : la reconnaissance de la singularité de la Corse, d'une part, et l'ouverture d'un nouveau champ des possibles dans la relation entre l'État et la Corse, par l'octroi d'un statut d'autonomie, d'autre part.

La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS souligne que, lors des échanges avec les Députés et avec la Ministre, trois éléments essentiels ont été évoqués : d'une part, la légitimité du texte qui est le résultat d'une co-construction démocratique de toutes les parties prenantes, d'autre part, les opportunités offertes par ce texte en termes de reconnaissance constitutionnelle, de perspectives nouvelles d'auto administration et d'émancipation collective et enfin, les risques qui accompagnent sa mise en débat au sein de l'Assemblée nationale.

Rappelant les propos du Président de la Commission des Lois sur l'engagement des prochaines étapes parlementaires et sur l'écoute des parlementaires, elle fait observer que le contexte politique national s'avère difficile et que l'attention de nombreux députés est déjà tournée vers les échéances présidentielles de 2027.

La Présidente de l'Assemblée de Corse tient à souligner que les enjeux d'une telle réforme sont immenses : à défaut de son adoption, on risque en effet la disparition progressive du peuple corse, l'affaiblissement et possible disparition de la langue, la spéculation

immobilière, la dépossession foncière, les difficultés à se loger, à assurer la protection de l'environnement et des équilibres territoriaux.

Elle affirme que :

- la Corse est une île et que cela change tout,
- le peuple corse existe et qu'il entretient un lien spécifique à sa terre,
- la langue corse existe et que les Corses doivent avoir le droit de la parler et de la transmettre,
- le territoire insulaire cumule des contraintes sans équivalent en métropole,
- le système actuel d'adaptations ne fonctionne pas.

La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS souligne que, partout en Europe, les territoires qui avancent sont ceux qui savent conjuguer audace, innovation, coopération et responsabilité sans nier pour autant leur identité et elle fait observer que la Corse veut emprunter cette voie, certes au sein de la République, mais avec les moyens d'agir pour elle-même et pour son avenir.

Le Président du Conseil exécutif de Corse, Gilles GIOVANNANGELI, dans son allocution d'ouverture, souligne que les enjeux de cette réforme constitutionnelle sont immenses et qu'à ce stade des discussions, les députés comprennent ou reconnaissent la singularité géographique, historique, linguistique et politique de la Corse. Toutefois, il reconnaît, et c'est presque un paradoxe, que les députés sont dans l'incapacité de traduire cette reconnaissance de la singularité de la Corse et qu'ils proposent un projet d'autonomie à minima.

Il estime que les élus insulaires doivent se mobiliser en étant présents en nombre lors de l'examen du projet de loi à l'Assemblée nationale en juin prochain.

Le Président Gilles GIOVANNANGELI évoque ensuite, l'actualité judiciaire du moment qui s'est traduite, dans le cadre d'une enquête conduite par le Parquet européen, par des perquisitions au sein de l'ADEC et de la CADEC. Cette enquête préliminaire porterait sur des marchés publics passés par l'ADEC, mobilisant des fonds européens dans le cadre du plan de relance post-Covid entre 2021 et 2022.

Il rappelle, qu'à ce stade de l'enquête préliminaire, les principes de la présomption d'innocence, du refus de toute instrumentalisation, celui du soupçon généralisé et bien entendu, le respect des agents sont à privilégier.

M. Paul-Félix BENEDETTI, pour un point d'ordre, évoque le conflit social qui est en cours, depuis plusieurs jours, au sein de l'ADAPEI 2A,

structure d'aide aux travailleurs en situation de handicap. À la suite de la grève de février dernier, les termes de l'accord signé n'ont pas été respectés et le poste en CDD n'a pas été maintenu.

Il souhaite que le Conseil exécutif intervienne auprès de la Directrice de l'Agence Régionale de Santé afin de trouver les voies et les moyens d'une médiation pouvant aboutir à une solution raisonnable et sociale.

Mme Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA rappelle que l'objectif est de sécuriser aussi bien les personnels que les usagers et que leur parole puisse être entendue.

C'est en ce sens que Bianca FAZI, Conseillère exécutive en charge du Social et de la Santé, prendra l'attache de la Directrice de l'ARS pour que le dialogue s'instaure entre la Direction de l'établissement, les personnels et les usagers afin de trouver une issue favorable à ce conflit social.

RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA / RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE

Raportu n° 110 : Approvazione di u pruceddu verbale di a sessione di l'Assemblea di Corsica di i 20 è 21 d'aprile di u 2026

Rapport n° 110 : Approbation du procès-verbal de la session de l'Assemblée de Corse des 20 et 21 avril 2026

La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS présente le rapport.

Personne ne demandant la parole, elle met aux voix le rapport.

Sont Absents : Mmes et M.

GIACOMETTI-PIREDDA Josepha, PIETRI Véronique, POLI Antoine

L'Assemblée de Corse a ADOPTÉ, à l'unanimité

Ont voté POUR : Mmes et MM.

ANGELINI Jean-Christophe, ANTONINI Danielle, ARRIGHI Véronique, BATTISTINI Serena, BENEDETTI Paul-Félix, BICCHIERAY Didier, BORRI Jean-Marc, BORROMEI Vanina, BRANCA Marie-Claude, CAITUCOLI Paul-Joseph, CAMPANA Françoise, CASANOVA-NICOLAI Paule, CASANOVA-SERVAS Marie-Hélène, CHIAPPINI Angèle, COGNETTI-TURCHINI Cathy, COLOMBANI Anna Maria, COLONNA Romain, COMBETTE Christelle, DENSARI Frédérique, DUVAL Santa, FAGNI Muriel, FILIPPI Petru Antone, FRANCISCI-PAOLI Lisa, GALLONI D'ISTRIA Eveline, GHIONGA Pierre, GIABICONI Jean-Charles, GIANNECCHINI Paul-Louis, GUIDONI Pierre, LE BOMIN Vanina, LE MAO

Ghjuvan'Santu, LUCCHINI Jean-Jacques, LUCCIONI Don Joseph, LUCIANI Antonia, LUCIANI Saveriu, MARIOTTI Marie-Thérèse, MATTEI Flora, MAUPERTUIS Marie-Antoinette, MELA Georges, MONDOLONI Jean-Martin, MOSCA Paula, NIVAGGIONI Nadine, PANZANI Jean-Paul, PEDINIELLI Chantal, PERALDI Antoine-Joseph, PIERI Marie-Anne, POLI Pierre, PONZEVERA Juliette, POZZO DI BORGO Louis, PROFIZI Jean-Noël, QUASTANA Paul, SAVELLI Jean-Michel, SAVELLI Joseph, SEATELLI Jean-Louis, SORBA François, TERRIGHI Charlotte, TIBERI Julia, TRAMONI Elisa, VALDRIGHI Hervé, VANNI Hyacinthe, VOGLIMACCI Charles

POUR : 60
CONTRE : 0
ABST : 0
NPPV : 0

Raportu n^u 111 : Approvazione di u prucessu verbale di a sessione di l'Assemblea di Corsica di u 4 di maghju di u 2026
Rapport n° 111 : Approbation du procès-verbal de la session de l'Assemblée de Corse du 4 mai 2026

La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS présente le rapport.

Personne ne demandant la parole, elle met aux voix le rapport.

Sont Absents : Mmes et MM.

BENEDETTI Paul-Félix, GIACOMETTI-PIREDDA Josepha, PIETRI Véronique, POLI Antoine

L'Assemblée de Corse a ADOPTÉ, à l'unanimité

Ont voté POUR : Mmes et MM.

ANGELINI Jean-Christophe, ANTONINI Danielle, ARRIGHI Véronique, BATTESTINI Serena, BICCHIERAY Didier, BORRI Jean-Marc, BORROMEI Vanina, BRANCA Marie-Claude, CAITUCOLI Paul-Joseph, CAMPANA Françoise, CASANOVA-NICOLAI Paule, CASANOVA-SERVAS Marie-Hélène, CHIAPPINI Angèle, COGNETTI-TURCHINI Cathy, COLOMBANI Anna Maria, COLONNA Romain, COMBETTE Christelle, DENSARI Frédérique, DUVAL Santa, FAGNI Muriel, FILIPPI Petru Antone, FRANCISCI-PAOLI Lisa, GALLONI D'ISTRIA Eveline, GHIONGA Pierre, GIABICONI Jean-Charles, GIACOMETTI-PIREDDA Josepha, GIANNECCHINI Paul-Louis, GUIDONI Pierre, LE BOMIN Vanina, LE MAO Ghjuvan'Santu, LUCCHINI Jean-Jacques, LUCCIONI Don Joseph, LUCIANI Antonia, LUCIANI Saveriu, MARIOTTI Marie-Thérèse, MATTEI Flora,

MAUPERTUIS Marie-Antoinette, MELA Georges, MONDOLONI Jean-Martin, MOSCA Paula, NIVAGGIONI Nadine, PANZANI Jean-Paul, PEDINIELLI Chantal, PERALDI Antoine-Joseph, PIERI Marie-Anne, PIETRI Véronique, POLI Antoine, POLI Pierre, PONZEVERA Juliette, POZZO DI BORGIO Louis, PROFIZI Jean-Noël, QUASTANA Paul, SAVELLI Jean-Michel, SAVELLI Joseph, SEATELLI Jean-Louis, SORBA François, TERRIGHI Charlotte, TIBERI Julia, TRAMONI Elisa, VALDRIGHI Hervé, VANNI Hyacinthe, VOGLIMACCI Charles

POUR : 59

CONTRE : 0

ABST : 0

NPPV : 0

Rapport n° 081 : Mudifica di a cumposizione di e cumissione urganiche è tematiche di l'Assemblea di Corsica

Rapport n° 081 : Modifications dans la composition des commissions organiques et thématiques de l'Assemblée de Corse

La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS présente le rapport en précisant qu'il s'agit de réintégrer les conseillers et les conseillères à l'Assemblée de Corse au sein des commissions organiques et thématiques, qui ont été démissionnaires de leurs mandats entre le 22 avril et le 4 mai.

Par ailleurs, elle précise qu'il convient de remplacer Mme Sandra MARCHETTI, démissionnaire, au sein de la Commission des Finances et de la Fiscalité et de la Commission de Contrôle, par M. Paul-Louis GIANNECCHINI.

Elle souhaite que les membres des trois Commissions organiques se réunissent dans la journée afin de procéder à l'élection de leurs bureaux respectifs.

Personne ne demandant la parole, **la Présidente de l'Assemblée de Corse** met aux voix ces propositions.

Sont Absents : Mmes et MM.

CASANOVA-SERVAS Marie-Hélène, COGNETTI-TURCHINI Cathy, COMBETTE Christelle, GIACOMETTI-PIREDDA Josepha, PIERI Marie-Anne, PIETRI Véronique, POLI Antoine

L'Assemblée de Corse a ADOPTÉ, à l'unanimité

Ont voté POUR : Mmes et MM.

ANGELINI Jean-Christophe, ANTONINI Danielle, ARRIGHI Véronique, BATTESTINI Serena, BENEDETTI Paul-Félix, BICCHIERAY Didier, BORRI Jean-Marc, BORROMEI Vanina, BRANCA Marie-Claude, CAITUCOLI Paul-Joseph, CAMPANA Françoise, CASANOVA-NICOLAI Paule, CHIAPPINI Angèle, COLOMBANI Anna Maria, COLONNA Romain, DENSARI Frédérique, DUVAL Santa, FAGNI Muriel, FILIPPI Petru Antone, FRANCISCI-PAOLI Lisa, GALLONI D'ISTRIA Eveline, GHIONGA Pierre, GIABICONI Jean-Charles, GIACOMETTI-PIREDDA Josepha, GIANNECCHINI Paul-Louis, GUIDONI Pierre, LE BOMIN Vanina, LE MAO Ghjuvan'Santu, LUCCHINI Jean-Jacques, LUCCIONI Don Joseph, LUCIANI Antonia, LUCIANI Saveriu, MARIOTTI Marie-Thérèse, MATTEI Flora, MAUPERTUIS Marie-Antoinette, MELA Georges, MONDOLONI Jean-Martin, MOSCA Paula, NIVAGGIONI Nadine, PANZANI Jean-Paul, PEDINIELLI Chantal, PERALDI Antoine-Joseph, POLI Pierre, PONZEVERA Juliette, POZZO DI BORGIO Louis, PROFIZI Jean-Noël, QUASTANA Paul, SAVELLI Jean-Michel, SAVELLI Joseph, SEATELLI Jean-Louis, SORBA François, TERRIGHI Charlotte, TIBERI Julia, TRAMONI Elisa, VALDRIGHI Hervé, VANNI Hyacinthe, VOGLIMACCI Charles

POUR : 56

CONTRE : 0

ABST : 0

NPPV : 0

Raportu n^u 079 : Elezzione cumplimentare di i raprisentanti di l'Assemblea di Corsica in u cumitatu sindacale di u Sindicatu d'Energia di u Pumonti

Rapport n^o 079 : Élections complémentaires des représentants de l'Assemblée de Corse au comité syndical du Syndicat d'Énergie de la Corse-du-Sud

La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS présente le rapport en précisant qu'il s'agit de pourvoir au remplacement de trois membres titulaires au sein du comité syndical du Syndicat d'Énergie de la Corse-du-Sud.

En préalable, elle demande si, conformément au règlement intérieur, les conseillers s'accordent pour ne pas procéder à un vote à bulletins secrets. Cette modalité est approuvée à l'unanimité.

Mme Angèle CHIAPPINI rappelle que, depuis 8 ans, les élections au sein du Syndicat d'Énergie de la Corse-du-Sud sont toujours source de conflit entre la majorité territoriale et les autres groupes politiques de

l'Assemblée de Corse, qu'en 2018 et en 2021, le groupe « Un Soffiu Novu » a quitté l'hémicycle en précisant qu'il n'acceptait pas les règles d'élection, au scrutin majoritaire, au sein de cet organisme, faisant que seuls les conseillers de la majorité territoriale pouvaient siéger au sein du comité syndical et par conséquent, accéder au poste de président.

Elle souligne qu'une modification des statuts du SDE permet, désormais, à un maire d'être élu président et que l'élection de Joseph PUCCI, en début de semaine, à une très large majorité, va dans le sens d'un apaisement entre le SDE et la Collectivité de Corse.

Dans le droit fil de cet apaisement et de la proposition permettant à quatre élus de la CdC de faire partie du Bureau du Syndicat et qu'un élu de la majorité territoriale en assure une vice-présidence, **Mme Angèle CHIAPPINI** souhaite que le Conseil exécutif propose une nouvelle forme de désignation en respectant le pluralisme des groupes politiques de l'Assemblée parmi les huit membres à désigner.

Elle précise que le groupe « Un Soffiu Novu » ne participera pas au vote de ce rapport dans l'attente de l'intégration des groupes d'opposition dans le conseil d'administration dudit syndicat.

M. Jean-Christophe ANGELINI, en avant-propos, félicite Joseph PUCCI pour son élection à la présidence du Syndicat d'Énergie de la Corse-du-Sud et Antoine POLI à celle du Syndicat d'Électrification de la Haute-Corse.

Il rappelle que les relations entre la Collectivité de Corse et le Syndicat d'Énergie de la Corse-du-Sud ont souvent été difficiles.

Évoquant les propos tenus par le nouveau Président du Conseil exécutif de Corse lors de l'Assemblée générale du SDE, **M. Jean-Christophe ANGELINI** souligne qu'une nouvelle ère peut s'ouvrir, tant au niveau de la gouvernance du Syndicat qu'à celui des moyens financiers pouvant lui être octroyer.

Il espère que les discussions prévues dans les prochaines semaines permettent de poser un cadre clair et que le financement de la structure, au sens des missions de service public et d'intérêt général qui en relèvent, puissent vraiment être assurées.

Pour le groupe « Avanzemu », la position sera de ne pas prendre part au vote de ce rapport et d'attendre, lors de la prochaine session ou plus tard, la présentation d'un rapport prévoyant que la Collectivité de Corse sera désormais représentée au sein du Comité syndical du SDE dans la diversité des groupes qui la composent et pas seulement dans la seule représentation du groupe majoritaire.

M. Paul-Félix BENEDETTI rappelle qu'il a demandé, pour la commune de Sartè, une vice-présidence au sein du Syndicat d'Énergie de la Corse-du-Sud et que cette demande lui a été refusée.

Il est favorable à cette ligne de pluralité et à la dépolitisation des outils techniques et stratégiques de la CdC.

M. Romain COLONNA souligne la trajectoire d'apaisement qui se construit depuis le discours du Président du Conseil exécutif de Corse lors de l'Assemblée générale du Syndicat d'Énergie de la Corse-du-Sud. Il entend les demandes de pluralité en termes de représentation des élus qui composent le collège des élus de la Collectivité de Corse et il propose une méthode de travail afin de convenir, dans les semaines à venir, d'un nouveau mode de représentation.

La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS propose qu'une discussion s'engage entre le Conseil exécutif et les groupes politiques sur le mode de représentation et que, concernant ce rapport, l'Assemblée de Corse doit voter uniquement sur les remplacements prévus.

M. Paul-Félix BENEDETTI estime que personne ne devrait voter ce rapport et il souhaite que l'on discute de la représentation communale au sein du SDE, ainsi qu'au sein des deux Services d'Incendie et de Secours.

Plus personne ne demandant la parole, **la Présidente de l'Assemblée de Corse** met aux voix la proposition de délibération. L'élection se fait à main levée, sans passage à l'isoloir et à l'urne.

Sont Absents : Mmes et MM.

COGNETTI-TURCHINI Cathy, DUVAL Santa, GIACOMETTI-PIREDDA Josepha, GUIDONI Pierre, PIETRI Véronique, QUASTANA Paul, VOGLIMACCI Charles

L'Assemblée de Corse a ADOPTÉ, à l'unanimité

Ont voté POUR : Mmes et MM.

ANTONINI Danielle, ARRIGHI Véronique, BORRI Jean-Marc, CAITUCOLI Paul-Joseph, CAMPANA Françoise, CASANOVA-SERVAS Marie-Hélène, COLOMBANI Anna Maria, COLONNA Romain, DENSARI Frédérique, FAGNI Muriel, FILIPPI Petru Antone, FRANCISCI-PAOLI Lisa, GALLONI D'ISTRIA Eveline, GHIONGA Pierre, GIABICONI Jean-Charles, GIANNECCHINI Paul-Louis, LE MAO Ghjuvan'Santu, LUCCHINI Jean-Jacques, LUCCIONI Don Joseph, LUCIANI Antonia, MATTEI Flora, MAUPERTUIS Marie-

Antoinette, MOSCA Paula, NIVAGGIONI Nadine, PANZANI Jean-Paul, PERALDI Antoine-Joseph, PONZEVERA Juliette, POZZO DI BORGO Louis, SAVELLI Joseph, SORBA François, TERRIGHI Charlotte, TIBERI Julia, TRAMONI Elisa, VALDRIGHI Hervé, VANNI Hyacinthe

N'ont pas Pris Part au Vote : Mmes et MM.

ANGELINI Jean-Christophe, BATTESTINI Serena, BENEDETTI Paul-Félix, BICCHIERAY Didier, BORROMEI Vanina, BRANCA Marie-Claude, CASANOVA-NICOLAI Paule, CHIAPPINI Angèle, COMBETTE Christelle, LE BOMIN Vanina, LUCIANI Saveriu, MARIOTTI Marie-Thérèse, MELA Georges, MONDOLONI Jean-Martin, PEDINIELLI Chantal, PIERI Marie-Anne, POLI Antoine, POLI Pierre, PROFIZI Jean-Noël, SAVELLI Jean-Michel, SEATELLI Jean-Louis

POUR : 35

CONTRE : 0

ABST : 0

NPPV : 21

Raportu n^u 080 : Elezzione cumplimentare di i raprisentanti di l'Assemblea di Corsica à i cunsigli d'amministrazione di i Servizi d'Incendiu è di Sucorsu di u Pumonti è u Cismonte

Rapport n° 080 : Élections complémentaires des représentants de l'Assemblée de Corse aux conseils d'administration des Services d'Incendie et de Secours de la Corse-du-Sud et de la Haute-Corse

La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS présente le rapport. En préalable, elle demande si, conformément au règlement intérieur, les conseillers s'accordent pour ne pas procéder à un vote à bulletins secrets. Cette modalité est approuvée à l'unanimité.

Elle donne lecture des listes des représentants de l'Assemblée de Corse aux conseils d'administration des Services d'Incendie et de Secours de la Corse-du-Sud et de la Haute-Corse.

Mme Chantal PEDINIELLI rappelle que, lors de la démission de M. Laurent MARCANGELI, élu député en juillet 2022, et son remplacement à l'Assemblée de Corse par Mme Angèle CHIAPPINI, le poste dévolu au groupe « Un Soffiu Novu » au sein du SIS de Corse-du-Sud n'a pas été pourvu.

Elle demande que cette désignation soit entérinée aujourd'hui avec Chantal PEDINIELLI comme titulaire et Georges MELA comme suppléant.

La Présidente de l'Assemblée de Corse prend acte de cette demande tout en précisant que c'est ce qui est prévu dans le rapport.

Plus personne ne demandant la parole, **la Présidente de l'Assemblée de Corse** met aux voix la proposition de délibération.

Sont Absents : Mmes et MM.

GIACOMETTI-PIREDDA Josepha, **LE BOMIN** Vanina, **PIETRI** Véronique, **POLI** Antoine, **PROFIZI** Jean-Noël

L'Assemblée de Corse a ADOPTÉ, à l'unanimité

Ont voté POUR : Mmes et MM.

ANGELINI Jean-Christophe, **ANTONINI** Danielle, **ARRIGHI** Véronique, **BATTESTINI** Serena, **BENEDETTI** Paul-Félix, **BICCHIERAY** Didier, **BORRI** Jean-Marc, **BORROMEI** Vanina, **BRANCA** Marie-Claude, **CAITUCOLI** Paul-Joseph, **CAMPANA** Françoise, **CASANOVA-NICOLAI** Paule, **CASANOVA-SERVAS** Marie-Hélène, **CHIAPPINI** Angèle, **COGNETTI-TURCHINI** Cathy, **COLOMBANI** Anna Maria, **COLONNA** Romain, **COMBETTE** Christelle, **DENSARI** Frédérique, **DUVAL** Santa, **FAGNI** Muriel, **FILIPPI** Petru Antone, **FRANCISCI-PAOLI** Lisa, **GALLONI D'ISTRIA** Eveline, **GHIONGA** Pierre, **GIABICONI** Jean-Charles, **GIANNECCHINI** Paul-Louis, **GUIDONI** Pierre, **LE MAO** Ghjuvan'Santu, **LUCCHINI** Jean-Jacques, **LUCCIONI** Don Joseph, **LUCIANI** Antonia, **LUCIANI** Saveriu, **MARIOTTI** Marie-Thérèse, **MATTEI** Flora, **MAUPERTUIS** Marie-Antoinette, **MELA** Georges, **MONDOLONI** Jean-Martin, **MOSCA** Paula, **NIVAGGIONI** Nadine, **PANZANI** Jean-Paul, **PEDINIELLI** Chantal, **PERALDI** Antoine-Joseph, **PIERI** Marie-Anne, **POLI** Pierre, **PONZEVERA** Juliette, **POZZO DI BORGO** Louis, **QUASTANA** Paul, **SAVELLI** Jean-Michel, **SAVELLI** Joseph, **SEATELLI** Jean-Louis, **SORBA** François, **TERRIGHI** Charlotte, **TIBERI** Julia, **TRAMONI** Elisa, **VALDRIGHI** Hervé, **VANNI** Hyacinthe, **VOGLIMACCI** Charles

POUR : 58

CONTRE : 0

ABST : 0

NPPV : 0

RAPORTU DI U PRESIDENTE DI U CUNSIGLIU
ESECUTIVU DI CORSICA /
RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL EXÉCUTIF DE CORSE

AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Raportu n° 085 : Mudalità di depositu di e liste di a Cummissione di Delegazione di Servizi Publicu è di a Cummissione di Chjama à l'Offerte

Rapport n° 085 : Modalités de dépôt des listes de la Commission de Délégation de Service Public et de la Commission d'Appel d'Offres

Mme Angèle BASTIANI, Conseillère exécutive, présente le rapport.

La Présidente de l'Assemblée de Corse précise que les listes de candidats pour la Commission de Délégation de Service Public et la Commission d'Appel d'Offres doivent être déposées dans la journée, et ce, avant le vote du rapport n° 082 (Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres et de la Commission de Délégation de Service Public).

Personne ne demandant la parole, **la Présidente MAUPERTUIS** met aux voix le projet de délibération.

Sont Absents : Mmes et MM.

ARRIGHI Véronique, GIACOMETTI-PIREDDA Josepha, LE BOMIN Vanina, LE MAO Ghjuvan'Santu, MOSCA Paula, POLI Antoine

L'Assemblée de Corse a ADOPTÉ, à l'unanimité

Ont voté POUR : Mmes et MM.

ANGELINI Jean-Christophe, ANTONINI Danielle, BATTESTINI Serena, BENEDETTI Paul-Félix, BICCHIERAY Didier, BORRI Jean-Marc, BORROMEI Vanina, BRANCA Marie-Claude, CAITUCOLI Paul-Joseph, CAMPANA Françoise, CASANOVA-NICOLAI Paule, CASANOVA-SERVAS Marie-Hélène, CHIAPPINI Angèle, COGNETTI-TURCHINI Cathy, COLOMBANI Anna Maria, COLONNA Romain, COMBETTE Christelle, DENSARI Frédérique, DUVAL Santa, FAGNI Muriel, FILIPPI Petru Antone, FRANCISCI-PAOLI Lisa, GALLONI D'ISTRIA Eveline, GHIONGA Pierre, GIABICONI Jean-Charles, GIANNECCHINI Paul-Louis, GUIDONI Pierre, LUCCHINI Jean-Jacques, LUCCIONI Don Joseph, LUCIANI Antonia, LUCIANI Saveriu, MARIOTTI Marie-Thérèse, MATTEI Flora, MAUPERTUIS Marie-Antoinette, MELA Georges, MONDOLONI Jean-Martin, NIVAGGIONI Nadine, PANZANI Jean-Paul, PEDINIELLI Chantal,

PERALDI Antoine-Joseph, PIERI Marie-Anne, PIETRI Véronique, POLI Pierre, PONZEVERA Juliette, POZZO DI BORGO Louis, PROFIZI Jean-Noël, QUASTANA Paul, SAVELLI Jean-Michel, SAVELLI Joseph, SEATELLI Jean-Louis, SORBA François, TERRIGHI Charlotte, TIBERI Julia, TRAMONI Elisa, VALDRIGHI Hervé, VANNI Hyacinthe, VOGLIMACCI Charles

**POUR : 57
CONTRE : 0
ABST : 0
NPPV : 0**

**RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /
RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

Reportu n^u 086 : Prurugazione di a mandatura 2025-2026 di l'Assemblea di a Giuventù

Rapport n° 086 : Prorogation de la mandature de l'Assemblea di a Giuventù 2025-2026

La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS présente le rapport en précisant qu'il s'agit de prolonger de 6 mois le mandat des membres de l'Assemblea di a Giuventù, jusqu'au mois de juin 2027, afin qu'ils puissent continuer de porter certains dossiers sur lesquels ils se sont engagés.

M. Paul-Félix BENEDETTI estime qu'il faut opposer à ces jeunes, certaines règles comme la question de la limite d'âge.

La Présidente de l'Assemblée de Corse précise que la limite d'âge a été fixée à 30 ans, que la plus âgée actuellement est une syndicaliste qui aura 30 ans en novembre prochain et que son mandat prendra fin à cette date-là.

Elle souligne que :

- les lycéens n'ont pas trop participé aux travaux de l'Assemblea di a Giuventù durant cette mandature,
- d'autres membres n'ont pas du tout participé pour diverses raisons,
- l'Assemblea di a Giuventù a mis en place une commission de déontologie,
- les membres ne sont pas élus, mais désignés,
- la prochaine session aura lieu le 1^{er} juin prochain.

Mme Christelle COMBETTE rappelle que la procédure de sélection des membres de l'Assemblea di a Giuventù est assez longue et fastidieuse et elle estime qu'un essoufflement se fait sentir.

Le groupe « Un Soffiu Novu » propose un amendement modifiant l'article 3 du règlement intérieur de l'Assemblea di a Giuventù et portant son mandat à trois ans, au lieu des deux ans actuels.

Elle précise que, lorsque les membres atteindront la limite d'âge des 30 ans au cours de la mandature, il sera possible de « puiser » dans la liste complémentaire et permettre ainsi à d'autres jeunes de siéger dans cette instance consultative.

La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS souligne qu'un mandat de trois ans, renouvelable une fois serait trop long et qu'avant de proposer une quelconque modification des statuts, il conviendrait d'en parler avec les jeunes.

Elle rappelle qu'une prolongation du mandat actuel jusqu'au 30 juin 2027 coïnciderait avec la fin de l'année scolaire et universitaire.

Elle s'inscrit en faux sur la remarque de Christelle COMBETTE sur l'essoufflement, prenant pour exemple les travaux de l'Assemblea di a Giuventù sur les dérives mafieuses et sur Corsica Pruspettiva.

La Présidente de l'Assemblée de Corse est favorable à toutes discussions, futures, sur la durée du mandat, sur les modes de désignations au sein des différents collèges.

L'amendement proposé par le groupe « Un Soffiu Novu » n'est pas recevable en l'état dans la mesure où il modifie les statuts et le règlement intérieur de l'Assemblea di a Giuventù et qu'il faut avant tout en parler avec ses membres.

M. Paul-Félix BENEDETTI souligne que les membres de l'Assemblea di a Giuventù sont, pour la plupart, issus de désignations et que certaines d'entre elles sont antérieurement fléchées par des élections, entre autres les élections des étudiants à l'Université de Corse.

Il souhaite qu'il y ait concomitance entre une élection et un début de mandat afin d'éviter des disproportions entre la réalité d'une validation électorale et l'intemporalité d'une désignation en amont.

La Présidente MAUPERTUIS, tout rappelant que Christelle COMBETTE fait partie du jury de sélection et qu'elle participe aux séances plénières de l'Assemblea di a Giuventù, estime que ces échanges, en session de l'Assemblée de Corse, vont satisfaire les membres de la Giuventù

Elle précise que cette instance consultative est composée de quatre collèges : celui des candidatures individuelles, celui des lycéens, celui des étudiants et celui des syndicats professionnels et qu'il est difficile de maîtriser les changements ou les démissions au sein des trois collèges extérieurs (lycéens, étudiants et syndicats professionnels).

M. Paul-Félix BENEDETTI se prononce favorablement sur la proposition d'amendement de Christelle COMBETTE estimant qu'un mandat de trois ans permet de mieux croiser l'intersection des mandats, alors qu'un mandat de deux ans crée des disparités.

La Présidente de l'Assemblée de Corse souligne qu'elle pourrait accepter la proposition d'amendement, mais dans le cadre d'un rapport plus global, dans le cadre d'une modification structurelle de l'Assemblée di a Giuventù ou d'une réforme des statuts de cette instance consultative.

Elle propose même de supprimer le terme « renouvelable » dans l'amendement.

Mme Christelle COMBETTE précise que le terme « renouvelable » reste une option, pas une obligation.

La Présidente de l'Assemblée de Corse rappelle que des changements sont prévus en puisant dans la liste complémentaire et elle précise qu'un mandat de deux ans permet une certaine stabilité.

La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS met aux voix la proposition d'amendement déposée par le Groupe « Un Soffiu Novu ».

Sont Absents : Mmes et MM.

COGNETTI-TURCHINI Cathy, DUVAL Santa, GIACOMETTI-PIREDDA Josepha, GUIDONI Pierre, PIETRI Véronique

L'amendement est **REJETÉ**.

Ont voté POUR : Mmes et MM.

ANGELINI Jean-Christophe, BICCHIERAY Didier, BORROMEI Vanina, CASANOVA-NICOLAI Paule, CHIAPPINI Angèle, COMBETTE Christelle, LE BOMIN Vanina, LUCIANI Saveriu, MARIOTTI Marie-Thérèse, MELA Georges, MONDOLONI Jean-Martin, PEDINIELLI Chantal, PIERI Marie-Anne, POLI Antoine, POLI Pierre, SAVELLI Jean-Michel, SEATELLI Jean-Louis, VOGLIMACCI Charles

Se sont Abstenus : Mmes et MM.

BATTESTINI Serena, BENEDETTI Paul-Félix, BRANCA Marie-Claude, PROFIZI Jean-Noël, QUASTANA Paul

Ont voté CONTRE : Mmes et MM.

ANTONINI Danièle, ARRIGHI Véronique, BORRI Jean-Marc, CAITUCOLI Paul-Joseph, CAMPANA Françoise, CASANOVA-SERVAS Marie-Hélène, COLOMBANI Anna Maria, COLONNA Romain, DENSARI Frédérique, FAGNI Muriel, FILIPPI Petru Antone, FRANCISCI-PAOLI Lisa, GALLONI D'ISTRIA Eveline, GHIONGA Pierre, GIABICONI Jean-Charles, GIANNECCHINI Paul-Louis, LE MAO Ghjuvan'Santu, LUCCHINI Jean-Jacques, LUCCIONI Don Joseph, LUCIANI Antonia, MATTEI Flora, MAUPERTUIS Marie-Antoinette, MOSCA Paula, NIVAGGIONI Nadine, PANZANI Jean-Paul, PERALDI Antoine-Joseph, PONZEVERA Juliette, POZZO DI BORGIO Louis, SAVELLI Joseph, SORBA François, TERRIGHI Charlotte, TIBERI Julia, TRAMONI Elisa, VALDRIGHI Hervé, VANNI Hyacinthe

POUR : 18

CONTRE : 35

ABST : 5

NPPV : 0

La Présidente de l'Assemblée de Corse met aux voix le projet de délibération.

Sont Absents : Mmes et MM.

COGNETTI-TURCHINI Cathy, DUVAL Santa, GIACOMETTI-PIREDDA Josepha, GUIDONI Pierre, PIETRI Véronique

L'Assemblée de Corse a ADOPTÉ, à l'unanimité

Ont voté POUR : Mmes et MM.

ANGELINI Jean-Christophe, ANTONINI Danièle, ARRIGHI Véronique, BATESTINI Serena, BENEDETTI Paul-Félix, BORRI Jean-Marc, BORROMEI Vanina, BRANCA Marie-Claude, CAITUCOLI Paul-Joseph, CAMPANA Françoise, CASANOVA-SERVAS Marie-Hélène, COLOMBANI Anna Maria, COLONNA Romain, DENSARI Frédérique, FAGNI Muriel, FILIPPI Petru Antone, FRANCISCI-PAOLI Lisa, GALLONI D'ISTRIA Eveline, GHIONGA Pierre, GIABICONI Jean-Charles, GIANNECCHINI Paul-Louis, LE BOMIN Vanina, LE MAO Ghjuvan'Santu, LUCCHINI Jean-Jacques, LUCCIONI Don Joseph, LUCIANI Antonia, LUCIANI Saveriu, MATTEI Flora, MAUPERTUIS Marie-Antoinette, MOSCA Paula, NIVAGGIONI Nadine, PANZANI Jean-Paul, PERALDI Antoine-Joseph, POLI Antoine, POLI Pierre, PONZEVERA Juliette, POZZO DI BORGIO Louis, PROFIZI Jean-Noël, QUASTANA Paul, SAVELLI Joseph,

SORBA François, TERRIGHI Charlotte, TIBERI Julia, TRAMONI Elisa, VALDRIGHI Hervé, VANNI Hyacinthe,

Se sont Abstenus : Mmes et MM.

BICCHIERAY Didier, CASANOVA-NICOLAI Paule, CHIAPPINI Angèle, COMBETTE Christelle, MARIOTTI Marie-Thérèse, MELA Georges, MONDOLONI Jean-Martin, PEDINIELLI Chantal, PIERI Marie-Anne, SAVELLI Jean-Michel, SEATELLI Jean-Louis, VOGLIMACCI Charles

POUR : 46

CONTRE : 0

ABST : 12

NPPV : 0

Raportu n° 100 : Rilancia di u Cunsigliu Pirimanentu Corsu-Sardu

Rapport n° 100 : Relance du Conseil Permanent Corso-Sarde

La Présidente de l'Assemblée de Corse présente le rapport.

La Commission des Affaires Européennes et des Relations Internationales et Méditerranéennes a délivré un Avis Favorable sur le rapport et propose un amendement.

M. Jean-Christophe ANGELINI, tout en rappelant que la Présidente de l'Assemblée de Corse est très active sur le front européen de la coopération décentralisée et transfrontalière, estime que beaucoup de choses sont restées en stand-by depuis le début de la mandature nationaliste il y a 10 ans et qu'il ne faudrait pas que, dans 10 ans, en 2036, après avoir relancé cette initiative cette année, on en soit encore au même point.

Pour illustrer son propos, il évoque l'incapacité à garantir un minimum de liaison maritime entre la Corse et la Sardaigne malgré les interventions d'hommes politiques insulaires.

Le groupe « Avanzemu » votera ce rapport à condition que cette ambition stratégique s'inscrive dans un Conseil permanent corso-sarde qui fonctionne.

La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS fait observer que, si le Conseil permanent corso-sarde n'a pas fonctionné jusqu'à présent, c'est que l'ancien Président de la Région Sardaigne n'a pas répondu aux demandes et aux sollicitations de la Collectivité de Corse. Elle précise que, depuis 2024, les choses ont changé avec l'élection d'Alessandra TODDE à la tête du Conseil régional sarde.

Elle estime qu'il ne peut pas y avoir de coopération, dans n'importe quel domaine, s'il n'y a pas de lien de transport, maritime et terrestre, entre les régions concernées.

Elle rappelle enfin que le lobbying a permis de rattacher la Sardaigne et la Corse dans le Traité du Quirinal.

M. Jean-Félix ACQUAVIVA fait observer que, l'an dernier, l'Assemblée de Corse a adopté une délibération visant à donner mission à l'Office des Transports de la Corse pour relancer les travaux autour d'un groupement européen de coopération territoriale entre la Ligurie, la Toscane, la Corse et la Sardaigne et ayant pour but l'ouverture de lignes de service public transfrontalier, aérien et maritime entre ces territoires. Depuis l'adoption de cette délibération, de nombreuses réunions se sont tenues avec la Ligurie, la Toscane et avec la Sardaigne, de même que des échanges dans la perspective d'ouvertures de lignes aériennes ou maritimes, à l'année.

Évoquant les problèmes rencontrés sur la liaison maritime entre Bunifaziu et Santa Teresa, il précise que l'appel d'offres sur cette liaison est sous maîtrise d'ouvrage de la Région autonome de Sardaigne, relevant uniquement de sa compétence ; cependant, la nouvelle Présidente de la Région est plus empathique envers la Corse et qu'elle exprime une réelle volonté d'avancer.

Ainsi la nouvelle gouvernance de la Sardaigne commence à convenir que seul un groupement commun conjoint européen de coopération permettra de maîtriser le cahier des charges de la future DSP et également de changer les navires.

Le conseiller exécutif souligne que les études sont en cours, que la Collectivité de Corse, avec ses partenaires, va répondre à l'appel à projets Interreg du mois de juillet sur la finalisation des études et sur le fonctionnement du GECT, entre autres.

Il fait observer que le 4 juin prochain se tiendra, au Val d'Aoste, une réunion du Comité transfrontalier du Traité du Quirinal au cours de laquelle seront évoqués des sujets concernant les territoires terrestres et également la question des ETS, des normes environnementales engendrant des surcoûts tarifaires sur les liaisons maritimes, tant en Corse qu'en Sardaigne, et pour lesquels il convient, dans le cadre d'une démarche conjointe des deux États, d'en adapter les directives et de trouver un système plus vertueux en termes de fléchage des quotas payants de carbone. Ainsi cette démarche servirait à la décarbonation de l'outil naval en Corse et en Sardaigne, sans altérer la capacité à appliquer des tarifs acceptables pour l'import et pour l'export.

M. Jean-Félix ACQUAVIVA souligne, une nouvelle fois, la volonté politique de la Région autonome de Sardaigne de faire avancer les

choses et il indique également que la Toscane et la Ligurie ont signé une convention avec la Collectivité de Corse afin de participer à ce dispositif.

Mme Paule CASANOVA-NICOLAI souligne que ce rapport permet de relancer une initiative chère au Président Jean-Guy TALAMONI, dont l'intérêt portait sur des opérations de coopération concrète et utile de part et d'autre. Et parmi les principaux sujets, celui des transports devait être la priorité afin de parvenir à une véritable continuité territoriale corso-sarde.

Elle fait observer, qu'aujourd'hui, il n'en est rien : le coût des passages est très élevé, les embarcations sont polluantes et vieillissantes, certaines d'entre elles ont plus de 40 ans, une instabilité des rotations, des immobilisations administratives.

Elle rappelle que la Collectivité de Corse, via une décision prise en octobre 2024, a contribué à l'augmentation des prix à compter du 1^{er} janvier 2025, en faisant passer le tarif de la taxe sur les transports d'1,52 € à 4,57 €, soit le maximum autorisé par la loi, dans le but d'encaisser une recette supplémentaire de 350 000 €.

Elle fait remarquer que nos homologues sardes, au sein du Conseil permanent, vont vouloir débattre du montant de la taxe sur les transports car la question prioritaire reste celle du pont maritime entre les îles sœurs afin qu'elles puissent collaborer au quotidien, ce qui implique une fiabilité des rotations et un meilleur service public offert et proposé aux passagers.

Mme Paule CASANOVA-NICOLAI souhaite connaître le coût de fonctionnement du Conseil permanent corso-sarde et savoir si les fonds européens consacrés à la coopération transfrontalière sont mobilisables pour le fonctionnement dudit Conseil.

La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS rappelle que les statuts du Conseil permanent corso-sarde restent ceux adoptés en 2016, que les coûts de fonctionnement du Conseil permanent ne seront pas très élevés.

Par ailleurs, elle souligne qu'il existe un programme INTERREG, en lien avec le Traité du Quirinal, permettant d'articuler les deux parlements des jeunes, l'Assemblea di a Giuventù en Corse et une assemblée de jeunes en Toscane.

M. Jean-Michel SAVELLI, revenant sur la première mouture du GECT qui n'a pas abouti, bien que financé au titre d'INTERREG, souligne que le critère retenu par le Traité du Quirinal, à savoir le bassin de vie compris entre le Nord de la Sardaigne et le Sud de la Corse, pouvait très bien convenir puisqu'il présentait un véritable intérêt.

Il regrette que l'on n'ait pas suffisamment étudié, au niveau de la coopération transfrontalière, le fait que la Sardaigne ait une population cinq fois supérieure à celle de la Corse, qu'elle ait des coûts de production bien inférieurs à ceux de la Corse et qu'elle produise beaucoup de choses localement alors que la Corse en importe du continent.

Il s'interroge sur l'ouverture de lignes de transports entre les partenaires dans le cadre de la coopération transfrontalière et si la balance commerciale liée à cette coopération, d'un point de vue économique, sera favorable à la Corse.

La Présidente de l'Assemblée de Corse rappelle que ces interrogations relèvent de la mise en place de la politique publique des transports avec ces atouts, ces opportunités et ces risques potentiels et qu'il est trop tôt pour en parler lors de l'examen de ce rapport.

Le Président Gilles GIOVANNANGELI s'inscrit en faux par rapport aux propos tenus par Paule CASANOVA-NICOLAI sur la taxe sur les transports sur les liaisons avec la Sardaigne. Il rappelle que le tarif de 4,50 € concerne la taxe de transport sur les liaisons Corse-France et que celui pour la Sardaigne a été maintenu à 1,52 €.

M. Jean-Félix ACQUAVIVA précise que les tarifs appliqués sur les liaisons entre la Corse et la Sardaigne sont le fait uniquement de la politique tarifaire menée par un opérateur privé dans le cadre d'une DSP totalement sous la compétence de la région autonome de Sardaigne.

Il fait observer que la Collectivité de Corse travaille sur la mise en place d'un groupement européen de coopération qui pourra lancer les appels d'offres, mettre en place une nouvelle politique tarifaire en allant vers une baisse des tarifs, et envisager le changement de l'outil naval.

Il souligne que c'est l'État français qui s'est opposé à la création de ce GECT en donnant un avis négatif ; cependant, dans le cadre de l'article 10 du Traité du Quirinal, la Corse a été cooptée comme étant une zone transfrontalière maritime avec la Sardaigne et de ce fait, le GECT devient un projet promouvable et qu'il sera à l'ordre du jour de la réunion qui se tiendra au Val d'Aoste le 4 juin prochain.

Le Président de l'Office des Transports précise que le Conseil exécutif présentera prochainement un rapport d'étape sur la constitution du GECT, ainsi que sur les réponses aux appels à projets Interreg pour le financement des études complémentaires.

La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS rappelle que les 5 et 6 mars 2025, la présidence de l'Assemblée de Corse a organisé avec de

nombreux partenaires à Bastia, deux journées consacrées à la question des bassins de vie transfrontaliers comme il en existe entre la France et l'Allemagne au niveau de la frontière alsacienne ou encore entre la France et l'Espagne au niveau des Pyrénées. Le concept existe et il convient de voir ce qu'il serait possible d'entreprendre avec la Sardaigne.

La Présidente de l'Assemblée de Corse fait procéder au vote de l'amendement, tel qu'exposé dans le rapport de la Commission des Affaires Européennes, des Relations Internationales et Méditerranéennes.

Il est proposé de :

COMPLÉTER l'article 3, énumérant les objectifs stratégiques du Conseil Permanent Corso-Sarde, en y ajoutant les thématiques suivantes :

- Ajouter, après la troisième ligne, la ligne suivante : « ***la question des déchets, au travers notamment des échanges d'expériences réalisées dans les deux îles*** »,
- Ajouter, à la cinquième ligne, après « la production agricole » : « ***notamment le pastoralisme*** »,
- Ajouter, après la cinquième ligne, la ligne suivante : « ***l'économie bleue, en particulier la pêche*** ».

Sont Absents : Mmes et MM.

GIACOMETTI-PIREDDA Josepha, **PIETRI** Véronique, **POLI** Antoine, **TIBERI** Julia

L'amendement est **ADOPTÉ** à l'unanimité.

Ont voté POUR : Mmes et MM.

ANGELINI Jean-Christophe, **ANTONINI** Danielle, **ARRIGHI** Véronique, **BATTESTINI** Serena, **BENEDETTI** Paul-Félix, **BICCHIERAY** Didier, **BORRI** Jean-Marc, **BORROMEI** Vanina, **BRANCA** Marie-Claude, **CAITUCOLI** Paul-Joseph, **CAMPANA** Françoise, **CASANOVA-NICOLAI** Paule, **CASANOVA-SERVAS** Marie-Hélène, **CHIAPPINI** Angèle, **COGNETTI-TURCHINI** Cathy, **COLOMBANI** Anna Maria, **COLONNA** Romain, **COMBETTE** Christelle, **DENSARI** Frédérique, **DUVAL** Santa, **FAGNI** Muriel, **FILIPPI** Petru Antone, **FRANCISCI-PAOLI** Lisa, **GALLONI D'ISTRIA** Eveline, **GHIONGA** Pierre, **GIABICONI** Jean-Charles, **GIANNECCHINI** Paul-Louis, **GUIDONI** Pierre, **LE BOMIN** Vanina, **LE MAO** Ghjuvan'Santu, **LUCCHINI** Jean-Jacques, **LUCCIONI** Don Joseph, **LUCIANI** Antonia, **LUCIANI** Saveriu, **MARIOTTI** Marie-Thérèse, **MATTEI** Flora, **MAUPERTUIS** Marie-Antoinette, **MELA** Georges, **MONDOLONI** Jean-Martin, **MOSCA** Paula, **NIVAGGIONI** Nadine,

PANZANI Jean-Paul, PEDINIELLI Chantal, PERALDI Antoine-Joseph, PIERI Marie-Anne, POLI Pierre, PONZEVERA Juliette, POZZO DI BORGIO Louis, PROFIZI Jean-Noël, QUASTANA Paul, SAVELLI Jean-Michel, SAVELLI Joseph, SEATELLI Jean-Louis, SORBA François, TERRIGHI Charlotte, TRAMONI Elisa, VALDRIGHI Hervé, VANNI Hyacinthe, VOGLIMACCI Charles

**POUR : 59
CONTRE : 0
ABST : 0
NPPV : 0**

Elle met aux voix la délibération, ainsi amendée.

Sont Absents : Mmes et MM.

GIACOMETTI-PIREDDA Josepha, PIETRI Véronique, POLI Antoine, TIBERI Julia

L'Assemblée de Corse a ADOPTÉ, à l'unanimité

Ont voté POUR : Mmes et MM.

ANGELINI Jean-Christophe, ANTONINI Danielle, ARRIGHI Véronique, BATTESTINI Serena, BENEDETTI Paul-Félix, BICCHIERAY Didier, BORRI Jean-Marc, BORROMEI Vanina, BRANCA Marie-Claude, CAITUCOLI Paul-Joseph, CAMPANA Françoise, CASANOVA-NICOLAI Paule, CASANOVA-SERVAS Marie-Hélène, CHIAPPINI Angèle, COGNETTI-TURCHINI Cathy, COLOMBANI Anna Maria, COLONNA Romain, COMBETTE Christelle, DENSARI Frédérique, DUVAL Santa, FAGNI Muriel, FILIPPI Petru Antone, FRANCISCI-PAOLI Lisa, GALLONI D'ISTRIA Eveline, GHIONGA Pierre, GIABICONI Jean-Charles, GIANNECCHINI Paul-Louis, GUIDONI Pierre, LE BOMIN Vanina, LE MAO Ghjuvan'Santu, LUCCHINI Jean-Jacques, LUCCIONI Don Joseph, LUCIANI Antonia, LUCIANI Saveriu, MARIOTTI Marie-Thérèse, MATTEI Flora, MAUPERTUIS Marie-Antoinette, MELA Georges, MONDOLONI Jean-Martin, MOSCA Paula, NIVAGGIONI Nadine, PANZANI Jean-Paul, PEDINIELLI Chantal, PERALDI Antoine-Joseph, PIERI Marie-Anne, POLI Pierre, PONZEVERA Juliette, POZZO DI BORGIO Louis, PROFIZI Jean-Noël, QUASTANA Paul, SAVELLI Jean-Michel, SAVELLI Joseph, SEATELLI Jean-Louis, SORBA François, TERRIGHI Charlotte, TRAMONI Elisa, VALDRIGHI Hervé, VANNI Hyacinthe, VOGLIMACCI Charles

**POUR : 59
CONTRE : 0**

ABST : 0

NPPV : 0

La séance, suspendue à 13h30, est reprise à 16h30.

RAPORTI DI U PRESIDENTE DI U CUNSIGLIU
ESECUTIVU DI CORSICA /
RAPPORTS DU PRÉSIDENT DU CONSEIL EXÉCUTIF DE CORSE

ALLOGHJU / LOGEMENT

Raportu n^u 112 : Avvisu di l'Assemblea di Corsica nantu l'articulu 8 di u prughjettu di lege chì vole rilancià l'alloghju

Rapport n° 112 : Avis de l'Assemblée de Corse portant sur l'article 8 du projet de loi visant la relance du logement

La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS fait procéder au vote sur l'examen en urgence de ce rapport.
L'urgence est **ADOPTÉE à l'unanimité.**

M. Julien PAOLINI, Conseiller exécutif en charge de l'Aménagement du territoire, de l'Énergie, du Logement, des Bois et Forêts, Président de l'Agence d'Urbanisme et d'Énergie de la Corse, présente le rapport.

La Présidente de l'Assemblée de Corse précise que la question du logement est un sujet très fort au niveau européen et que la Commission européenne a lancé, également, un plan d'urgence sur le logement, tout comme la Collectivité de Corse qui s'engage très fortement sur la rénovation du logement. Ainsi, c'est tout un ensemble de mesures, au niveau européen, national et territorial qui sont mises en œuvre pour pallier le manque de logements, les difficultés d'accès à la propriété et tout simplement la difficulté pour se loger pour de nombreuses personnes, des plus précaires aux classes moyennes.

M. Julien PAOLINI fait observer que ce programme européen relatif à la relance du logement, notamment par des crédits exceptionnels du FEDER, par rapport à l'enveloppe prévue initialement, a déjà permis de mobiliser ces fonds au profit de la Corse et des Corses suite aux arrêts des aides de l'ANAH pour la rénovation énergétique des logements.

Il précise que, grâce à la mobilisation des crédits européens, d'autres opérations importantes vont s'opérer, notamment sur les logements sociaux, qu'ils soient publics ou privés.

Plus personne ne demandant la parole, **la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS** met aux voix le projet de délibération.

Sont Absents : Mmes et MM.

ANTONINI Danielle, BENEDETTI Paul-Félix, FILIPPI Petru Antone, GIACOMETTI-PIREDDA Josepha, GIANNECCHINI Paul-Louis, LUCIANI Antonia, MATTEI Flora, NIVAGGIONI Nadine, PONZEVERA Juliette, PROFIZI Jean-Noël, TIBERI Julia

L'Assemblée de Corse a ADOPTÉ, à l'unanimité

Ont voté POUR : Mmes et MM.

ANGELINI Jean-Christophe, ARRIGHI Véronique, BATTESTINI Serena, BICCHIERAY Didier, BORRI Jean-Marc, BORROMEI Vanina, BRANCA Marie-Claude, CAITUCOLI Paul-Joseph, CAMPANA Françoise, CASANOVA-NICOLAI Paule, CASANOVA-SERVAS Marie-Hélène, CHIAPPINI Angèle, COGNETTI-TURCHINI Cathy, COLOMBANI Anna Maria, COLONNA Romain, COMBETTE Christelle, DENSARI Frédérique, DUVAL Santa, FAGNI Muriel, FRANCISCI-PAOLI Lisa, GALLONI D'ISTRIA Eveline, GHIONGA Pierre, GIABICONI Jean-Charles, GUIDONI Pierre, LE BOMIN Vanina, LE MAO Ghjuvan'Santu, LUCCHINI Jean-Jacques, LUCCIONI Don Joseph, LUCIANI Saveriu, MARIOTTI Marie-Thérèse, MAUPERTUIS Marie-Antoinette, MELA Georges, MONDOLONI Jean-Martin, MOSCA Paula, PANZANI Jean-Paul, PEDINIELLI Chantal, PERALDI Antoine-Joseph, PIERI Marie-Anne, PIETRI Véronique, POLI Antoine, POLI Pierre, POZZO DI BORGO Louis, QUASTANA Paul, SAVELLI Jean-Michel, SAVELLI Joseph, SEATELLI Jean-Louis, SORBA François, TERRIGHI Charlotte, TRAMONI Elisa, VALDRIGHI Hervé, VANNI Hyacinthe, VOGLIMACCI Charles

POUR : 52

CONTRE : 0

ABST : 0

NPPV : 0

**RAPORTU DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /
RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

Raportu n° 078 : Mudifica di i raprisentanti di l'Assemblea di Corsica in urganisimi varii

Rapport n° 078 : Modifications des représentants de l'Assemblée de Corse dans divers organismes

La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS présente le rapport et donne lecture des désignations des conseillers et conseillères à l'Assemblée de Corse dans divers organismes.

M. Pierre GHIONGA, rappelant que la Corse ne dispose que d'un seul représentant au Conseil des Familles, alors que les autres Départements en ont deux, souhaite savoir si la demande de l'Assemblée de Corse a été entendue et suivie d'effet.

Mme Muriel FAGNI demande que l'on procède à une modification concernant la désignation au CREFOP.

Plus personne ne demandant la parole, **la Présidente de l'Assemblée de Corse** met aux voix le projet de délibération, assorti des tableaux des désignations.

Sont Absents : Mmes et MM.

BRANCA Marie-Claude, CHIAPPINI Angèle, GIACOMETTI-PIREDDA Josepha, GIANNECCHINI Paul-Louis, MATTEI Flora, QUASTANA Paul, TIBERI Julia, VOGLIMACCI Charles

L'Assemblée de Corse a ADOPTÉ, à l'unanimité

Ont voté POUR : Mmes et MM.

ANGELINI Jean-Christophe, ANTONINI Danielle, ARRIGHI Véronique, BATTESTINI Serena, BENEDETTI Paul-Félix, BICCHIERAY Didier, BORRI Jean-Marc, BORROMEI Vanina, CAITUCOLI Paul-Joseph, CAMPANA Françoise, CASANOVA-NICOLAI Paule, CASANOVA-SERVAS Marie-Hélène, COGNETTI-TURCHINI Cathy, COLOMBANI Anna Maria, COLONNA Romain, COMBETTE Christelle, DENSARI Frédérique, DUVAL Santa, FAGNI Muriel, FILIPPI Petru Antone, FRANCISCI-PAOLI Lisa, GALLONI D'ISTRIA Eveline, GHIONGA Pierre, GIABICONI Jean-Charles, GUIDONI Pierre, LE BOMIN Vanina, LE MAO Ghjuvan'Santu, LUCCHINI Jean-Jacques, LUCCIONI Don Joseph, LUCIANI Antonia, LUCIANI Saveriu, MARIOTTI Marie-Thérèse, MAUPERTUIS Marie-Antoinette, MELA Georges, MONDOLONI Jean-Martin, MOSCA Paula, NIVAGGIONI Nadine, PANZANI Jean-Paul, PEDINIELLI Chantal, PERALDI Antoine-Joseph, PIERI Marie-Anne, PIETRI Véronique, POLI Antoine, POLI Pierre, PONZEVERA Juliette, POZZO DI BORGO Louis, PROFIZI Jean-Noël, SAVELLI Jean-Michel, SAVELLI Joseph, SEATELLI Jean-Louis, SORBA François, TERRIGHI Charlotte, TRAMONI Elisa, VALDRIGHI Hervé, VANNI Hyacinthe

POUR : 55

CONTRE : 0

ABST : 0

NPPV : 0

RAPORTI DI U PRESIDENTE DI U CUNSIGLIU
ESECUTIVU DI CORSICA /
RAPPORTS DU PRÉSIDENT DU CONSEIL EXÉCUTIF DE CORSE

INFRASTRUTTURE È TRASPORTI / INFRASTRUCTURES
ET TRANSPORTS

Raportu n^u 094 : Rializazione di studii multimudali per nove infrastrutture di trasportu trà Cervioni è U Viscuvatu

Report n° 094 : Réalisation d'études multimodales pour de nouvelles infrastructures de transport entre Cervioni et U Viscuvatu

M. Jean-Félix ACQUAVIVA, Conseiller exécutif en charge des infrastructures portuaires et aéroportuaires, Président de l'Office des Transports de Corse, présente le rapport.

La Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement a formulé un Avis Favorable sur le rapport.

M. Jean-Martin MONDOLONI rappelle que, sur ce tronçon, deux fuseaux d'études ont été réservés entre 2004 et 2009, mais ils sont aujourd'hui caducs ; des centaines d'hectares ont été gelés, les communes ont été impactées dans l'élaboration des plans locaux d'urbanisme, des propriétaires sont mécontents, la SAFER a préempté des terrains.

Observant que ce rapport propose de réaliser de nouvelles études multimodales pour que le train et la route puissent cohabiter, il aimerait connaître ce que sont devenues les études existantes qui prévoyaient l'arrivée du chemin de fer à Folelli, notamment en termes de coûts et d'énergie pour la Collectivité de Corse.

M. Jean-Martin MONDOLONI s'interroge sur la stratégie du Conseil exécutif en la matière et si cette stratégie va optimiser les coûts des précédentes études, en évitant ainsi d'en réaliser de nouvelles et en permettant d'être opérationnel.

M. Jean-Michel SAVELLI, revenant sur les dispositifs de la délibération de l'Assemblée de Corse de janvier 2025, évoque les problèmes de sécurité dans la traversée de Venaco liés aux nombreux passages de camions. Il précise que des travaux urgents ne sont pas réalisés car les communes ne peuvent pas financer ce type de travaux, à hauteur de 80 %, comme cela est stipulé dans une délibération de l'Assemblée de Corse de 2019.

Il estime qu'il serait opportun de rééquilibrer la part des communes (à hauteur de 80 %) et celle de la Collectivité de Corse (à hauteur de 20 %)

par un cofinancement au titre du PTIC, comme cela avait été annoncé par le Conseil exécutif l'an dernier.

Ainsi, les travaux d'aménagement et de sécurité de la traversée de Venaco pourraient être financés au titre du PTIC permettant de rentrer dans la phase opérationnelle des travaux.

M. Hyacinthe VANNI rappelle que l'arrivée du train jusqu'à Folelli était un projet mené sous la mandature de Vanina BORROMEI, dont les études ont été réalisées et qui a reçu l'adhésion de tous les maires. Il précise que des éléments, comme le COVID, des lenteurs ou des oppositions administratives, ont retardé son exécution.

Le projet, proposé dans ce rapport, est plus complet et cette étude aujourd'hui vient compléter les précédentes, en allant beaucoup plus loin, dans la complémentarité de la route et du train et au niveau de l'intermodalité.

Il souligne que les mandatures nationalistes ont permis la mise en place et le déploiement de la CCVU sur l'ensemble du réseau, en partie grâce à des financements européens, de même que le développement des péri-urbains sur Bastia et Ajaccio.

Le Vice-président de l'Assemblée de Corse fait toutefois observer que les Chemins de Fer de la Corse sont lourdement impactés par le choix des matériels roulants et que cela hypothèque les investissements sur une période de 30 ans. Aujourd'hui, de nouveaux matériels vont être commandés et il faudra penser à des trains pouvant transporter les scolaires et d'autres pouvant transporter les déchets et les marchandises.

Il estime que ce projet représente la vision politique actuelle et qu'il permettra un désenclavement nécessaire pour les 20 ou 30 prochaines années.

M. Antoine POLI souhaite savoir si l'étude qui prévoyait l'arrivée du train à Folelli est toujours d'actualité.

Concernant ce rapport, il rappelle qu'il avait été envisagé, par la commune de Venzolasca, de récupérer les anciennes voies ferrées passant sur la commune pour en faire des locaux techniques, mais cela n'a pas pu être réalisé pour diverses raisons.

M. Antoine POLI souligne qu'il serait opportun de faire arriver le train jusqu'à Vescovato et que les seules difficultés pourraient être financières.

M. Jean-Félix ACQUAVIVA précise que cette nouvelle étude multimodale prendra en compte un certain nombre de questions qui n'étaient pas intégrées dans les études précédentes, notamment la

capacité du train à avoir d'autres fonctionnalités, comme le transport des marchandises et celui des déchets.

Il souligne que cette étude permettra d'intégrer les nouveaux facteurs économiques, sociaux et environnementaux, ainsi que le modèle de financement adéquat, que cette étude est chiffrée et inscrite au Plan Pluriannuel d'Investissement adopté en juillet 2025, qu'elle sera financée soit au titre du PTIC, soit par des financements de la Banque Européenne d'Investissement.

M. Jean-Félix ACQUAVIVA fait remarquer que les crédits inscrits au PPI vont concerner l'ensemble du réseau ferroviaire, ainsi qu'au périurbain bastiais et ajaccien, de même qu'au renouvellement du matériel roulant permettant d'augmenter les cadences.

En réponse à Jean-Michel SAVELLI, il précise que, pour les travaux d'aménagement de la traversée de Venaco, une demande de financement au titre du PTIC a été transmise à l'État, ce qui permettrait d'assumer le coût très élevé des places de parkings prévues.

La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS met aux voix le projet de délibération.

Sont Absents : Mmes et MM.

ARRIGHI Véronique, BICCHIERAY Didier, BRANCA Marie-Claude, CASANOVA-SERVAS Marie-Hélène, COGNETTI-TURCHINI Cathy, GIACOMETTI-PIREDDA Josepha, GUIDONI Pierre, LUCCHINI Jean-Jacques, MATTEI Flora, MELA Georges, PIERI Marie-Anne, PIETRI Véronique, QUASTANA Paul, TIBERI Julia, VALDRIGHI Hervé

L'Assemblée de Corse a ADOPTÉ, à l'unanimité

Ont voté POUR : Mmes et MM.

ANGELINI Jean-Christophe, ANTONINI Danielle, BATESTINI Serena, BENEDETTI Paul-Félix, BORRI Jean-Marc, BORROMEI Vanina, CAITUCOLI Paul-Joseph, CAMPANA Françoise, COLOMBANI Anna Maria, COLONNA Romain, DENSARI Frédérique, FAGNI Muriel, FILIPPI Petru Antone, FRANCISCI-PAOLI Lisa, GALLONI D'ISTRIA Eveline, GHIONGA Pierre, GIABICONI Jean-Charles, GIANNECCHINI Paul-Louis, LE BOMIN Vanina, LE MAO Ghjuvan'Santu, LUCCIONI Don Joseph, LUCIANI Antonia, LUCIANI Saveriu, MAUPERTUIS Marie-Antoinette, MOSCA Paula, NIVAGGIONI Nadine, PANZANI Jean-Paul, PERALDI Antoine-Joseph, POLI Antoine, POLI Pierre, PONZEVERA Juliette, POZZO DI

BORGO Louis, PROFIZI Jean-Noël, SAVELLI Joseph, SORBA François, TERRIGHI Charlotte, TRAMONI Elisa, VANNI Hyacinthe

Se Sont Abstenus : Mmes et MM.

CASANOVA-NICOLAI Paule, CHIAPPINI Angèle, COMBETTE Christelle, DUVAL Santa, MARIOTTI Marie-Thérèse, MONDOLONI Jean-Martin, PEDINIELLI Chantal, SAVELLI Jean-Michel, SEATELLI Jean-Louis, VOGLIMACCI Charles

**POUR : 38
CONTRE : 0
ABST : 10
NPPV : 0**

AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Raportu n^u 101 : Delegazioni d'attribuzioni cunferite da l'Assemblea di Corsica à u Presidente di u Cunsigliu esecutivu di Corsica

Rapport n^o 101 : Délégations d'attributions conférées par l'Assemblée de Corse au Président du Conseil exécutif de Corse

M. Gilles GIOVANNANGELI, Président du Conseil exécutif de Corse, présente le rapport.

Personne ne demandant la parole, la **Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS** met aux voix le projet de délibération.

Sont Absents : Mmes et MM.

CHIAPPINI Angèle, COGNETTI-TURCHINI Cathy, GIACOMETTI-PIREDDA Josepha, MATTEI Flora, PIERI Marie-Anne, POLI Antoine, TIBERI Julia, VALDRIGHI Hervé, VOGLIMACCI Charles

L'Assemblée de Corse a ADOPTÉ, à l'unanimité

Ont voté POUR : Mmes et MM.

ANGELINI Jean-Christophe, ANTONINI Danielle, ARRIGHI Véronique, BATTESTINI Serena, BENEDETTI Paul-Félix, BORRI Jean-Marc, BORROMEI Vanina, BRANCA Marie-Claude, CAITUCOLI Paul-Joseph, CAMPANA Françoise, CASANOVA-SERVAS Marie-Hélène, COLOMBANI Anna Maria, COLONNA Romain, DENSARI Frédérique, FAGNI Muriel, FILIPPI Petru Antone, FRANCISCI-PAOLI Lisa, GALLONI D'ISTRIA Eveline, GHIONGA Pierre, GIABICONI Jean-Charles, GIANNECCHINI Paul-Louis, LE BOMIN Vanina, LE MAO Ghjuvan'Santu, LUCCHINI Jean-Jacques, LUCCIONI Don

Joseph, LUCIANI Antonia, LUCIANI Saveriu, MAUPERTUIS Marie-Antoinette, MOSCA Paula, NIVAGGIONI Nadine, PANZANI Jean-Paul, PERALDI Antoine-Joseph, PIETRI Véronique, POLI Pierre, PONZEVERA Juliette, POZZO DI BORGO Louis, PROFIZI Jean-Noël, QUASTANA Paul, SAVELLI Joseph, SORBA François, TERRIGHI Charlotte, TRAMONI Elisa, VANNI Hyacinthe

N'ont pas pris part au Vote : Mmes et MM.

BICCHIERAY Didier, CASANOVA-NICOLAI Paule, COMBETTE Christelle, DUVAL Santa, GUIDONI Pierre, MARIOTTI Marie-Thérèse, MELA Georges, MONDOLONI Jean-Martin, PEDINIELLI Chantal, SAVELLI Jean-Michel, SEATELLI Jean-Louis

POUR : 43

CONTRE : 0

ABST : 0

NPPV : 11

La séance, suspendue à 16h57, est reprise à 17h20.

La Présidence de la séance est assurée par M. Hyacinthe VANNI, Vice-président de l'Assemblée de Corse

Raportu n° 113 : Raportu d'infurmazione relativu à u raportu di cuntrollu definitivu di l'Agencia Francesa Anticurruzione

Rapport n° 113 : Rapport d'information relatif au rapport de contrôle définitif de l'Agence Française Anticorruption

M. Gilles SIMEONI, Conseiller exécutif, présente le rapport.

M. Georges MELA, au nom du groupe « Un Soffiu Novu », prend acte de la présentation du rapport d'information portant sur le contrôle de la Collectivité de Corse par l'Agence Française Anti-Corruption ; cette présentation répondant à l'engagement pris par le Conseil exécutif dans la délibération adoptée en février 2025 sur la lutte contre les dérives mafieuses.

Il retient deux dimensions dans ce rapport : le décalage entre l'ambition affichée et l'ineffectivité dans l'action. En effet, le dispositif d'audit interne, voté en juillet 2022, n'est pas encore opérationnel et la tutelle sur les Agences et les Offices est trop diffuse pour avoir un niveau de contrôle satisfaisant.

Il souligne que les délibérations de décembre 2019 et de février 2020 sur l'éthique et la déontologie sont malheureusement restées lettre morte en l'absence de pilotage effectif.

M. Georges MELA constate que la Corse est en tête des régions métropolitaines en termes d'atteinte à la probité avec principalement des prises illégales d'intérêt, du favoritisme et des détournements de fonds publics, et ce loin devant la Région PACA et l'Île-de-France.

Il rappelle que la majorité nationaliste a présidé à l'avènement de la Collectivité unique, créant ainsi, une entité administrative concentrée, mais distante du terrain, ayant des enjeux financiers importants, alors même qu'au niveau national et européen, la complexité des normes ne cesse de croître et fait peser sur les élus locaux des risques grandissants.

M. Georges MELA relève, comme dans le rapport de l'Agence, certaines lacunes, comme la cartographie incomplète des risques engagés, sans plan d'action formalisé, l'absence de formation et de sensibilisation des élus et des agents au risque de probité, l'absence de dispositif d'évaluation de l'intégrité des tiers, l'encadrement insuffisant des satellites en matière de probité, l'insuffisance du dispositif total de maîtrise des risques.

Quant aux recommandations, au nombre de 12, il souligne que plusieurs d'entre elles avaient déjà été évoquées dans la délibération de 2022 et même dès 2019, notamment concernant l'éthique et la déontologie et que les exemples soulevés par l'Agence Française Anti-Corruption ont depuis été corrigés, comme le contrôle des tiers, les ressources humaines et les recrutements.

Au regard de ce qui figure à la dernière page du rapport, il souligne, en y souscrivant, que des pistes de travail sont à prendre en considération, telles que le fait d'ériger la lutte contre les atteintes à la probité comme un axe majeur ou encore l'élaboration d'un plan pluriannuel de prévention.

M. Georges MELA fait remarquer que la base citoyenne, en Corse, n'a pas moins confiance dans sa représentation politique qu'avant, mais que la complexification des normes entraîne une crise des vocations. Il en veut pour preuve les démissions de 2 189 maires, en France, entre juillet 2020 et mars 2025, soit l'équivalent de 6 % ; ce phénomène a été multiplié par 4 en trois mandats et touche surtout les communes de moins de 3 500 habitants.

Soulignant que les élus encourent de façon permanente un risque pénal, il estime nécessaire de trouver un point d'équilibre et que les recours à l'article 40 doivent être fondés et ne pas être un moyen de pression sur les élus.

M. Georges MELA précise que, vouloir transformer la Corse entière en terrain mafieux finirait par produire des dégâts considérables, tels qu'une suspicion généralisée, des difficultés de financement pour les entreprises et une fragilisation des institutions insulaires.

Le groupe « Un Soffiu Novu » attend, avec impatience, l'élaboration d'un plan d'action en la matière.

Mme Antonia LUCIANI souligne que la présentation du rapport de contrôle de l'Agence Française Anti-Corruption devant l'Assemblée de Corse est un acte politique important et en cela, le Conseil exécutif a fait le choix de la transparence, du débat démocratique et du respect de l'engagement pris devant les Corses notamment lors de la délibération cadre du 28 février 2025.

Dans ce rapport, il est rappelé que la Collectivité de Corse s'est engagée dans une démarche tendant à la maîtrise des risques d'atteinte à la probité et il convient de reconnaître, à sa juste valeur, le travail entrepris par la CdC.

Elle précise, qu'à la lecture du rapport, l'ambition politique de la CdC doit se traduire, de manière opérationnelle, dans le fonctionnement quotidien de l'administration territoriale. Elle fait observer, tout comme l'AFA, que la Collectivité de Corse n'a fait l'objet d'aucune condamnation pour atteinte à la probité, tant au niveau des élus qu'à celui des agents, alors que le territoire est statistiquement exposé, notamment les élus locaux, et majoritairement pour des questions de détournement de fonds publics, de favoritisme ou de prise illégale d'intérêt.

Mme Antonia LUCIANI souligne que le rapport formule 12 observations et 12 recommandations qui dessinent concrètement le chemin restant à parcourir. Ces recommandations définissent un nouveau palier à franchir pour passer d'une culture de la probité, déjà affirmée, à un dispositif complet, documenté, auditable et opposable dans le fonctionnement quotidien à la fois de l'administration territoriale et également des agences et offices.

Rappelant qu'elle copréside la Commission contre les dérives mafieuses, elle précise que la Commission s'est structurée autour de dix groupes thématiques de travail, dont les travaux font écho aux recommandations de l'AFA, qu'il s'agisse de la commande publique, des activités économiques, de la probité et de la corruption, des finances publiques, de la formation et la sensibilisation ou encore la cartographie des risques.

Pour tout cela, la Commission aura un rôle à jouer dans la mise en œuvre du plan pluriannuel proposé et qu'elle sera un appui concret pour le Conseil exécutif. Ses travaux s'inscrivent dans la continuité de la délibération de décembre 2019 qui plaçait l'éthique au cœur de l'action de la Collectivité, aux délibérations de juillet 2022 sur l'audit et le contrôle interne et jusqu'à la délibération cadre de février 2025 contre les dérives mafieuses.

Mme Antonia LUCIANI souligne que le cadre adopté par la Collectivité de Corse doit maintenant être consolidé dans son application administrative quotidienne et étendu à l'ensemble de l'écosystème public corse.

Elle soutient les propositions du Conseil exécutif, qu'il s'agisse du plan pluriannuel assorti d'échéances et de responsables identifiés ou encore du suivi annuel devant l'Assemblée de Corse. Elle rappelle que les engagements sont à la hauteur de ce que les Corses sont en droit d'attendre de leurs institutions et elle précise que la Commission contre les dérives mafieuses continuera d'y contribuer activement afin de construire ensemble des solutions pour une société apaisée.

M. Gilles SIMEONI, en réponse aux intervenants, rappelle :

- que pour les agences et offices, le Conseil exécutif est en train de généraliser les contrats d'objectifs et de moyens, ce qui renforcera la qualité du regard et de la relation entre la Collectivité de Corse et les agences et offices ;

- qu'il y a un paradoxe à pointer des insuffisances, notamment dans la mise en œuvre de la tutelle et ne pas en tirer les conséquences.

Il prend l'exemple de la création de l'Établissement Public du Commerce et de l'Industrie et de son rattachement à la Collectivité de Corse, après avoir été sous la tutelle de l'État. Dans cet exemple, l'AFA considère que la tutelle ne doit pas être exercée, tout en reprochant à la Collectivité de Corse de ne pas l'exercer suffisamment.

En réponse à Antonia LUCIANI, **M. Gilles SIMEONI** souligne que la Commission contre les dérives mafieuses sera d'une aide précieuse pour le Conseil exécutif mais qu'elle ne peut pas se substituer au fonctionnement de l'administration et que par conséquent, elle doit respecter un certain nombre de règles.

Il fait observer que, même s'il y a, aujourd'hui, en Corse, un risque objectif de dérive mafieuse ou d'emprise mafieuse, il ne faut pas nier que ce risque existe et qu'il se matérialise par bien des aspects. Cependant il ne faut pas considérer, pour autant, que toute la société corse est mafieuse, entraînant une forme de soupçon généralisé conduisant à une forme de totalitarisme et qui serait totalement contre-productif.

M. Gilles SIMEONI estime qu'il ne faut pas s'aliéner des personnes honnêtes en les traitant comme des malhonnêtes ; cela risquerait d'affaiblir la lutte menée par les nationalistes. Selon lui, un chemin, certes étroit, existe.

Sont Absents : Mmes et MM.

ANGELINI Jean-Christophe, BATTESTINI Serena, CAITUCOLI Paul-Joseph, GIACOMETTI-PIREDDA Josepha, PERALDI Antoine-Joseph, SORBA François, TIBERI Julia

L'Assemblée de Corse prend acte de la présentation de ce rapport, à l'unanimité

La Présidence de la séance est de nouveau assurée par Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse

Raportu n^u 082 : Designazione di i membri di a Cummissione di Chjama à l'Offerte è di a Cummissione di Delegazione di Servizi Publicu

Rapport n° 082 : Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres et de la Commission de Délégation de Service Public

La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS présente le rapport et donne lecture, dans un premier temps, de la liste des membres (titulaires et suppléants) devant siéger au sein de la Commission d'Appel d'Offres, et, dans un second temps, de la liste des membres (titulaires et suppléants) devant siéger au sein de la Commission de Délégation de Service Public.

Personne ne demandant la parole, elle met aux voix le projet de délibération.

Sont Absents : Mmes et MM.

BATTESTINI Serena, CAITUCOLI Paul-Joseph, DENSARI Frédérique, GIACOMETTI-PIREDDA Josepha, PERALDI Antoine-Joseph, PIETRI Véronique, POLI Antoine, SORBA François, TIBERI Julia, VALDRIGHI Hervé

L'Assemblée de Corse a ADOPTÉ, à l'unanimité

Ont voté POUR : Mmes et MM.

ANGELINI Jean-Christophe, ANTONINI Danielle, ARRIGHI Véronique, BENEDETTI Paul-Félix, BICCHIERAY Didier, BORRI Jean-Marc, BORROMEI Vanina, BRANCA Marie-Claude, CAMPANA Françoise, CASANOVA-NICOLAI Paule, CASANOVA-SERVAS Marie-Hélène, CHIAPPINI Angèle, COGNETTI-TURCHINI Cathy, COLOMBANI Anna Maria, COLONNA Romain, COMBETTE Christelle, DUVAL Santa, FAGNI Muriel, FILIPPI Petru Antone, FRANCISCI-PAOLI Lisa, GALLONI D'ISTRIA Eveline, GHIONGA

Pierre, GIABICONI Jean-Charles, GIANNECCHINI Paul-Louis, GUIDONI Pierre, LE BOMIN Vanina, LE MAO Ghjuvan'Santu, LUCCHINI Jean-Jacques, LUCCIONI Don Joseph, LUCIANI Antonia, LUCIANI Saveriu, MARIOTTI Marie-Thérèse, MATTEI Flora, MAUPERTUIS Marie-Antoinette, MELA Georges, MONDOLONI Jean-Martin, MOSCA Paula, NIVAGGIONI Nadine, PANZANI Jean-Paul, PEDINIELLI Chantal, PIERI Marie-Anne, POLI Pierre, PONZEVERA Juliette, POZZO DI BORGIO Louis, PROFIZI Jean-Noël, QUASTANA Paul, SAVELLI Jean-Michel, SAVELLI Joseph, SEATELLI Jean-Louis, TERRIGHI Charlotte, TRAMONI Elisa, VANNI Hyacinthe, VOGLIMACCI Charles

POUR : 53

CONTRE : 0

ABST : 0

NPPV : 0

Raportu n° 083 : Designazione di i membri di a Commissione Consultativa di i Servizi Pubblici Locali (CCSPL)

Rapport n° 083 : Désignation des membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS présente le rapport et donne lecture de la liste des membres (Titulaires et Suppléants) devant siéger au sein de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

Personne ne demandant la parole, elle met aux voix le projet de délibération.

Sont Absents : Mmes et MM.

CAITUCOLI Paul-Joseph, GIACOMETTI-PIREDDA Josepha, PERALDI Antoine-Joseph, PIETRI Véronique, SORBA François, TIBERI Julia

L'Assemblée de Corse a ADOPTÉ, à l'unanimité

Ont voté POUR : Mmes et MM.

ANGELINI Jean-Christophe, ANTONINI Danielle, ARRIGHI Véronique, BATTESTINI Serena, BENEDETTI Paul-Félix, BICCHIERAY Didier, BORRI Jean-Marc, BORROMEI Vanina, BRANCA Marie-Claude, CAMPANA Françoise, CASANOVA-NICOLAI Paule, CASANOVA-SERVAS Marie-Hélène, CHIAPPINI Angèle, COGNETTI-TURCHINI Cathy, COLOMBANI Anna Maria, COLONNA Romain, COMBETTE Christelle, DENSARI Frédérique, DUVAL

Santa, FAGNI Muriel, FILIPPI Petru Antone, FRANCISCI-PAOLI Lisa, GALLONI D'ISTRIA Eveline, GHIONGA Pierre, GIABICONI Jean-Charles, GIANNECCHINI Paul-Louis, GUIDONI Pierre, LE BOMIN Vanina, LE MAO Ghjuvan'Santu, LUCCHINI Jean-Jacques, LUCCIONI Don Joseph, LUCIANI Antonia, LUCIANI Saveriu, MARIOTTI Marie-Thérèse, MATTEI Flora, MAUPERTUIS Marie-Antoinette, MELA Georges, MONDOLONI Jean-Martin, MOSCA Paula, NIVAGGIONI Nadine, PANZANI Jean-Paul, PEDINIELLI Chantal, PIERI Marie-Anne, POLI Antoine, POLI Pierre, PONZEVERA Juliette, POZZO DI BORGIO Louis, PROFIZI Jean-Noël, QUASTANA Paul, SAVELLI Jean-Michel, SAVELLI Joseph, SEATELLI Jean-Louis, TERRIGHI Charlotte, TRAMONI Elisa, VALDRIGHI Hervé, VANNI Hyacinthe, VOGLIMACCI Charles

POUR : 57

CONTRE : 0

ABST : 0

NPPV : 0

RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /
RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE

Raportu n^u 087 : Ripartizione cumplimentaria di i raprisentantii di l'Assemblea di Corsica in i culleghjì incaricati di l'allizione di i Senatori

Rapport n^o 087 : Répartition complémentaire des représentants de l'Assemblée de Corse dans les collèges des électeurs sénatoriaux

La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS présente le rapport.

Elle donne lecture, suite au remaniement du Conseil exécutif et des démissions, des noms des remplaçants, pour le collège de la Corse-du-Sud, puis pour celui de la Haute-Corse, ce qui constitue l'Article Premier de la délibération.

Pour l'Article 2 de la délibération, elle procède à la lecture de l'ensemble des noms des conseillers constituant les deux collèges, 29 conseillers pour la Corse-du-Sud et 34 conseillers pour la Haute-Corse.

M. Romain COLONNA demande s'il est encore possible de procéder à quelques modifications dans les répartitions entre les deux collèges dans la mesure où des conseillers ayant des attaches, électorales entre autres, en Haute-Corse, se retrouvent en Corse-du-Sud et vice-versa.

M. Hyacinthe VANNI propose de procéder à un rééquilibrage géographique entre les conseillers.

La séance, suspendue à 18h19, est reprise à 18h30.

La Présidente de l'Assemblée de Corse donne lecture des actualisations intervenues dans les désignations des conseillers et conseillères à l'Assemblée de Corse devant siéger dans les collèges des électeurs sénatoriaux de Corse-du-Sud et de Haute-Corse.

Plus personne ne demandant la parole, elle met aux voix la proposition de délibération.

Sont Absents : Mmes et MM.

ANGELINI Jean-Christophe, BICCHIERAY Didier, BORROMEI Vanina, CAITUCOLI Paul-Joseph, COGNETTI-TURCHINI Cathy, GIACOMETTI-PIREDDA Josepha, LE BOMIN Vanina, PERALDI Antoine-Joseph, PIETRI Véronique, POLI Pierre, SORBA François, TIBERI Julia

L'Assemblée de Corse a ADOPTÉ, à l'unanimité

Ont voté POUR : Mmes et MM.

ANTONINI Danielle, ARRIGHI Véronique, BATTESTINI Serena, BENEDETTI Paul-Félix, BORRI Jean-Marc, BRANCA Marie-Claude, CAMPANA Françoise, CASANOVA-NICOLAI Paule, CASANOVA-SERVAS Marie-Hélène, CHIAPPINI Angèle, COLOMBANI Anna Maria, COLONNA Romain, COMBETTE Christelle, DENSARI Frédérique, DUVAL Santa, FAGNI Muriel, FILIPPI Petru Antone, FRANCISCI-PAOLI Lisa, GALLONI D'ISTRIA Eveline, GHIONGA Pierre, GIABICONI Jean-Charles, GIANNECCHINI Paul-Louis, GUIDONI Pierre, LE MAO Ghjuvan'Santu, LUCCHINI Jean-Jacques, LUCCIONI Don Joseph, LUCIANI Antonia, LUCIANI Saveriu, MARIOTTI Marie-Thérèse, MATTEI Flora, MAUPERTUIS Marie-Antoinette, MELA Georges, MONDOLONI Jean-Martin, MOSCA Paula, NIVAGGIONI Nadine, PANZANI Jean-Paul, PEDINIELLI Chantal, PIERI Marie-Anne, POLI Antoine, PONZEVERA Juliette, POZZO DI BORGO Louis, PROFIZI Jean-Noël, QUASTANA Paul, SAVELLI Jean-Michel, SAVELLI Joseph, SEATELLI Jean-Louis, TERRIGHI Charlotte, TRAMONI Elisa, VALDRIGHI Hervé, VANNI Hyacinthe, VOGLIMACCI Charles

POUR : 51

CONTRE : 0

ABST : 0

NPPV : 0

La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS informe l'Assemblée de Corse de la constitution des bureaux de deux des trois Commissions organiques, à savoir la Commission du Développement Économique, du

Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, et la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux.

L'Assemblée de Corse prend acte de la présentation de ces élections.

MUZIONE / MOTIONS

Motion n° 2026/E3/008 déposée par M. Hyacinthe VANN, au nom du groupe « Fà Populu Inseme » relative au projet éolien offshore « ATIS » au large du Cap Corse : Opposition à sa localisation actuelle et exigences pour la protection du milieu marin corse

M. Hyacinthe VANNI présente la motion dans sa version modifiée.

La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS précise qu'elle s'associe aux auteurs de la motion, ainsi que les groupes « Un Soffiu Novu », « Avanzemu », « Core in Fronte » et « Un'Altra Strada ».

Elle fait observer que ce dossier évoque, d'un point de vue historique, les combats menés en Corse contre l'implantation d'un site d'essais nucléaires à l'Argentella, puis le déversage de « boues rouges » au large du Capicorsu. En outre, il expose aujourd'hui à des mécanismes de prédation croissants. Pour elle, il est inconcevable de concevoir de tels projets sans consulter les populations concernées.

M. Julien PAOLINI, au nom du Conseil exécutif, donne un Avis favorable sur la motion présentée.

La Présidente de l'Assemblée de Corse met aux voix la motion.

Sont Absents : Mmes et MM.

ANGELINI Jean-Christophe, BICCHIERAY Didier, CAITUCOLI Paul-Joseph, GIACOMETTI-PIREDDA Josepha, LE BOMIN Vanina, PERALDI Antoine-Joseph, PIETRI Véronique, POLI Pierre, SORBA François, TIBERI Julia

L'Assemblée de Corse a ADOPTÉ, à l'unanimité, la motion présentée.

Ont voté POUR : Mmes et MM.

ANTONINI Danielle, ARRIGHI Véronique, BATTESTINI Serena, BENEDETTI Paul-Félix, BORRI Jean-Marc, BORROMEI Vanina, BRANCA Marie-Claude, CAMPANA Françoise, CASANOVA-NICOLAI

Paule, CASANOVA-SERVAS Marie-Hélène, CHIAPPINI Angèle, COGNETTI-TURCHINI Cathy, COLOMBANI Anna Maria, COLONNA Romain, COMBETTE Christelle, DENSARI Frédérique, DUVAL Santa, FAGNI Muriel, FILIPPI Petru Antone, FRANCISCI-PAOLI Lisa, GALLONI D'ISTRIA Eveline, GHIONGA Pierre, GIABICONI Jean-Charles, GIANNECCHINI Paul-Louis, GUIDONI Pierre, LE MAO Ghjuvan'Santu, LUCCHINI Jean-Jacques, LUCCIONI Don Joseph, LUCIANI Antonia, LUCIANI Saveriu, MARIOTTI Marie-Thérèse, MATTEI Flora, MAUPERTUIS Marie-Antoinette, MELA Georges, MONDOLONI Jean-Martin, MOSCA Paula, NIVAGGIONI Nadine, PANZANI Jean-Paul, PEDINIELLI Chantal, PIERI Marie-Anne, POLI Antoine, PONZEVERA Juliette, POZZO DI BORGIO Louis, PROFIZI Jean-Noël, QUASTANA Paul, SAVELLI Jean-Michel, SAVELLI Joseph, SEATELLI Jean-Louis, TERRIGHI Charlotte, TRAMONI Elisa, VALDRIGHI Hervé, VANNI Hyacinthe, VOGLIMACCI Charles

**POUR : 53
CONTRE : 0
ABST : 0
NPPV : 0**

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS lève la séance à 18h46.

Fait à Aiacciu, le 29 mai 2026

La Présidente de l'Assemblée de Corse,

Marie-Antoinette MAUPERTUIS



3^{ZA} SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2026
29 DI MAGHJU DI U 2026
3^{ÈME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2026
29 MAI 2026

ORDINE DI U GHJORNU / ORDRE DU JOUR

VENDREDI MATIN

QUISTIONE URALE / QUESTIONS ORALES

RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /
RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE

Raportu n^u 110 : Approvazione di u pruceddu verbale di a sessione di l'Assemblea di Corsica di i 20 è 21 d'aprile di u 2026.

Rapport n^o 110 : Approbation du procès-verbal de la session de l'Assemblée de Corse des 20 et 21 avril 2026.

Raportu n^u 111 : Approvazione di u pruceddu verbale di a sessione di l'Assemblea di Corsica di u 4 di maghju di u 2026.

Rapport n^o 111 : Approbation du procès-verbal de la session de l'Assemblée de Corse du 4 mai 2026.

Raportu n^u 081 : Mudifica di a cumposizione di e cumissione urganiche è tematiche di l'Assemblea di Corsica

Rapport n^o 081 : Modifications dans la composition des commissions organiques et thématiques de l'Assemblée de Corse.

Raportu n^u 079 : Elezzione cumplimentare di i raprisentanti di l'Assemblea di Corsica in u cumitatu sindacale di u Sindicatu d'Energia di u Pumonti.

Rapport n^o 079 : Elections complémentaires des représentants de l'Assemblée de Corse au comité syndical du Syndicat d'Energie de la Corse-du-Sud.

Raportu n° 080 : Elezzione cumplimentare di i raprisentanti di l'Assemblea di Corsica à i cunsigli d'amministrazione di i Servizi d'Incendiu è di Sucorsu di u Pumonti è u Cismonte.

Rapport n° 080 : Elections complémentaires des représentants de l'Assemblée de Corse aux conseils d'administration des Services d'Incendie et de Secours de la Corse-du-Sud et de la Haute-Corse.

AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Raportu n° 085 : Mudalità di depositu di e liste di a Cummissione di Delegazione di Servizi Publicu è di a Cummissione di Chjama à l'Offerte.

Rapport n° 085 : Modalités de dépôt des listes de la Commission de Délégation de Service Public et de la Commission d'Appel d'Offres.

RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA / RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE

Raportu n° 078 : Mudifica di i raprisentanti di l'Assemblea di Corsica in urganisimi vari.

Rapport n° 078 : Modifications des représentants de l'Assemblée de Corse dans divers organismes.

Raportu n° 086 : Prurugazione di a mandatura 2025-2026 di l'Assemblea di a Giuventù.

Rapport n° 086 : Prorogation de la mandature de l'Assemblée di a Giuventù 2025-2026.

Raportu n° 087 : Ripartizione cumplimentaria di i raprisentantii di l'Assemblea di Corsica in i culleghji incaricati di l'allizione di i Senatori.

Rapport n° 087 : Répartition complémentaire des représentants de l'Assemblée de Corse dans les collèges des électeurs sénatoriaux.

Raportu n° 100 : Rilancia di u Cunsigliu Pirimanentu Corsu-Sardu.

Rapport n° 100 : Relance du Conseil Permanent Corso-Sarde.

VENDREDI APRÈS-MIDI

AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Raportu n° 082 : Designazione di i membri di a Cummissione di Chjama à l'Offerte è di a Cummissione di Delegazione di Servizi Publicu.

Rapport n° 082 : Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres et de la Commission de Délégation de Service Public.

Raportu n° 083 : Designazione di i membri di a Cummissione Cunsultativa di i Servizi Publichi Locali (CCSPL).

Rapport n° 083 : Désignation des membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL).

Raportu n° 101 : Delegazioni d'attribuzioni cunferite da l'Assemblea di Corsica à u Presidente di u Cunsigliu esecutivu di Corsica.

Rapport n° 101 : Délégations d'attributions conférées par l'Assemblée de Corse au Président du Conseil exécutif de Corse.

Raportu n° 113 : Raportu d'infurmazione relativu à u raportu di cuntrollu definitivu di l'Agenzia Francesa Anticorruzione.

Rapport n° 113 : Rapport d'information relatif au rapport de contrôle définitif de l'Agence Française Anticorruption.

ALLOGHJU / LOGEMENT

Raportu n° 112 : Avvisu di l'Assemblea di Corsica nantu l'articulu 8 à u prughjettu di lege chì vole rilancià l'alloghju.

Rapport n° 112 : Avis de l'Assemblée de Corse portant sur l'article 8 du projet de loi visant la relance du logement.

INFRASTRUTTURE È TRASPORTI / INFRASTRUCTURES ET TRANSPORTS

Raportu n° 094 : Rializzazione di studii multimudali per nove infrastrutture di trasportu trà Cervioni è U Viscuvatu.

Rapport n° 094 : Réalisation d'études multimodales pour de nouvelles infrastructures de transport entre Cervioni et U Viscuvatu.

MUZIONE / MOTIONS



Secretariatu Generale di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica

Secrétariat Général du Conseil Exécutif de Corse

**RACOLTA DI E DUMANDE A BOCCA
RECUEIL DES QUESTIONS ORALES**

**SESSIONE DI I 29 DI MAGHJU DI 2026
SESSION DU 29 MAI 2026**



3^{ZA} SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2026
29 DI MAGHJU DI U 2026
3ÈME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2026
29 MAI 2026

N° 2026/E3/021

**Question orale déposée Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI
au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un Nouveau Souffle pour la Corse »**

OBJET : **MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE DU PRIC**

Monsieur le Président,

Le 25 juillet 2024, notre Assemblée adoptait le PRIC pour prendre le relai de celui qui s'est achevé le 31 décembre 23 et qui s'élevait à 64 millions d'euros entre 2019 et 2023.

Dans la nouvelle convention, la CDC a établi un montant socle annuel de 7 millions d'euros et de 1000 entrées en formation par an, avec une priorité aux bénéficiaires du RSA, aux personnes en situation de handicap, et aux seniors.

Près de deux ans après, je souhaiterais savoir où nous en sommes.

Le protocole prévoit explicitement des appels à projets territoriaux, des actions « d'aller vers », de l'innovation pédagogique, de l'accompagnement des publics éloignés de l'emploi, etc...

A l'exception de l'appel à projets sur la mobilité solidaire 2025-2027 qui date de juillet 2025, publié conjointement avec la DREETS, je n'ai pas connaissance d'autres initiatives sous la forme d'appels à projets.

En conséquence, je souhaiterais disposer du détail des actions financées sur les deux premières années au titre de cette convention dont le prévisionnel engageait 7 millions d'euros par an pour la CDC et 4,5 millions pour l'État, avec si possible un décompte par année pour pouvoir distinguer 2024 et 2025 et, naturellement, le réalisé au niveau financier pour savoir combien a été consommé.

Par ailleurs, toujours concernant le PRIC, il y a un vrai sujet politique en 2026 qui est l'annonce gouvernementale de baisse assez drastique des crédits PRIC au niveau national, de l'ordre de 56% selon Régions de France.

Monsieur le Président, pouvez-vous nous faire savoir quel sera pour la convention 2024-2027 l'impact de cette baisse de crédits ? si le niveau d'engagement de la CDC, 7M par an, baissera aussi ? Et si vous avez par anticipation défini comment répercuter ces baisses ?

Dans ce contexte préoccupant, pour faire face aux baisses de dotation liées à l'apprentissage, peut-on envisager que le PRIC puisse aider les centres de formation à assumer leurs missions qui sont essentielles pour les insulaires ?

A ringraziavi.

TERZA SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2026
3EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2026
29 DI MAGHJU DI U 2026
29 MAI 2026

2026/E3/021

**REPONSE MADAME LAUDA GUIDICELLI-SBRAGGIA
A LA QUESTION DEPOSEE PAR MADAME CATHERINE COGNETTI-TURCHINI
AU NOM DU GROUPE « UN SOFFIU NOVU »**

OBJET : Mise en œuvre opérationnelle du PRIC

Madame la Conseillère,

Je vous remercie pour votre question qui touche à un sujet essentiel : la capacité de la Corse à former ses jeunes, ses demandeurs d'emploi, ses publics les plus fragiles, et donc à maîtriser son propre avenir.

Le PRIC n'est pas seulement à notre avis un simple dispositif technique. C'est un outil de justice sociale, mais aussi un outil de souveraineté économique pour notre île. Former en Corse, qualifier en Corse, permettre aux Corses d'accéder à l'emploi en Corse : voilà l'enjeu.

Le PRIC permet d'accompagner les publics les plus éloignés de l'emploi : bénéficiaires du RSA, personnes en situation de handicap, seniors, jeunes sans qualification suffisante, demandeurs d'emploi confrontés à des freins de mobilité, de maîtrise numérique ou de qualification.

Il finance des formations utiles à notre territoire : bâtiment, rénovation énergétique, agriculture, métiers de la mer, transport, métiers de bouche, sécurité, sport-animation, sanitaire et social. Ce sont des secteurs concrets, liés aux besoins de l'île.

Il faut le dire clairement. Le nouveau PRIC a déjà été adopté avec une enveloppe inférieure de 20 millions d'euros par rapport à la génération précédente.

L'engagement de l'État était déjà orienté à la baisse dans la convention initiale, puisqu'il devait passer de 4,5 M€ en 2024 à 3,3 M€ en 2027. Mais la décision française de réduction des crédits PRIC aggrave cette trajectoire : pour 2026, l'enveloppe finalement notifiée à la Corse n'est plus que de 2,5 M€, soit une baisse de 32 % par rapport au montant attendu pour cette même année.

Ce désengagement de l'État français ne concerne pas seulement la Corse : il touche l'ensemble des Régions. A ce titre, la Présidente de Régions de France, Carole Delga, et le Président de la commission formation, François Bonneau, ont saisi le Premier ministre français pour alerter sur ses conséquences directes sur l'appareil de formation et sur l'accompagnement des demandeurs d'emploi.

Mais en Corse, ce recul a une portée particulière. Parce que notre appareil de formation est plus fragile, parce que nos contraintes territoriales sont plus fortes, parce que les besoins sociaux sont importants,

et parce que l'accès à la formation est aussi une question d'égalité territoriale et de droit à vivre et travailler en Corse.

Face à ce recul de l'État, la Collectivité de Corse ne fait pas le choix du renoncement.

Nous avons maintenu un socle d'intervention de 7 millions € par an. Et nous voulons, autant que possible, maintenir en 2026 le niveau d'intervention atteint en 2024 et 2025.

Cela veut dire que la Collectivité de Corse prend sa part. Elle compense, elle amortit, elle protège. Elle le fait parce que la formation professionnelle ne peut pas devenir une variable d'ajustement budgétaire.

C'est aussi cela, exercer nos responsabilités : lorsque l'État recule, la Corse doit pouvoir tenir.

Concernant les bilans de l'action, les résultats montrent que cet effort est utile.

En 2024, la Collectivité de Corse a valorisé 20,180 millions € en faveur de la formation professionnelle des demandeurs d'emploi, dont plus de 15 millions € pour les actions de formation, les rémunérations de stagiaires et les aides à la formation.

En 2024, 1.380 personnes sont entrées en formation, dont 1.047 relevaient des publics prioritaires du PRIC. L'objectif annuel de 1.000 entrées a donc été dépassé. Surtout, 76 % des formations ont bénéficié aux publics que le dispositif vise en priorité : les personnes les plus éloignées de l'emploi.

En 2025, nous avons poursuivi cette dynamique avec 1 204 entrées, dont 869 pour les publics prioritaires, soit 72,2 %.

Ces chiffres montrent que le PRIC atteint sa cible : il bénéficie majoritairement aux publics pour lesquels il a été conçu.

Sur l'apprentissage, les baisses sont également préoccupantes. Les crédits diminuent fortement, en fonctionnement comme en investissement. Juridiquement, le PRIC n'a pas vocation à financer directement l'apprentissage, puisqu'il est dédié à la formation des demandeurs d'emploi. Mais politiquement, nous savons bien que tout cela touche le même écosystème : les centres de formation, les filières professionnelles, les jeunes, les demandeurs d'emploi, les territoires.

Nous serons donc particulièrement vigilants pour 2027. Nous demanderons des garanties à l'État. La Corse ne peut pas accepter que la formation, l'insertion et la qualification de son peuple soient fragilisées par des arbitrages budgétaires décidés ailleurs.

Notre ligne est claire : maintenir l'effort de la Collectivité de Corse, défendre notre appareil de formation, protéger les publics les plus fragiles, et faire de la compétence un levier d'émancipation pour la Corse.

Je vous remercie !

3^{ZA} SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2026
29 DI MAGHJU DI U 2026
3ÈME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2026
29 MAI 2026

N° 2026/E3/024

**Question orale déposée par Mme Serena BATTESINI
au nom du groupe « Core in Fronte »**

OBJET : CONFLIT « ADMR 2A »

La fédération « ADMR 2A » traverse depuis plusieurs années une crise structurelle, organisationnelle et institutionnelle profonde.

Les tensions persistantes au sein du réseau, les alertes des représentants syndicaux ainsi que les inquiétudes exprimées par plusieurs associations locales traduisent une situation dont il est important d'en mesurer les raisons et la profondeur.

Les causes identifiées – manque de dialogue social, intimidation managériale, défaut de reconnaissance – interpellent. Elles accompagnent également de graves dysfonctionnements qui mettent à mal le fonctionnement de la fédération en question, l'évolution de ses activités, l'action de son réseau.

Elles questionnent tout autant sur l'utilisation de l'argent public que sur le relationnel antagonique entre « ADMR 2A » et des associations locales à l'action désormais inquiétée.

En 2022, un audit a d'ailleurs été commandé par l'exécutif de la Collectivité de Corse. Sans véritable suite. Il y a peu, ce dernier, avec l'A.R. S, dans un rapport adressé à la Fédération partage enfin le constat ci – dessus souligné.

Le modèle d'organisation et de gouvernance de la Fédération affiche désormais ses limites.

L'analyse, et la prise de responsabilité visant à résoudre de manière pérenne les problèmes posés ne peuvent échapper à la Collectivité de Corse qui a une relation

de partenariat institutionnel, financier et opérationnel, encadrée par les compétences sociales de la Collectivité.

Une politique stratégique s'impose qui tourne le dos à l'approximatif contextuel ou, entre autre, différents renflouements financiers n'ont servi qu'à masquer une prévisible débâcle financière...

Une nouvelle politique rendue nécessaire à l'image d'une association qui a déjà exprimé une volonté d'autonomie pratique pour continuer à exercer sereinement et efficacement ses missions d'aides à domicile. Une demande aujourd'hui traitée négativement, malgré l'évidence de ce système dépassé et défaillant.

Cette demande ne peut être balayée d'un revers de main. Elle constitue une piste sérieuse de réflexion. Elle participe à la recherche d'un nouveau et pragmatique fonctionnement pour sortir de ce dispositif suranné.

Trois questions se posent aujourd'hui à l'Exécutif de la Collectivité de Corse :

- Quelle analyse précise faites-vous de cette préjudiciable situation car il n'échappe à personne que le fonctionnement de « l'ADMR » suppose un engagement responsable des élu(e)s de la « CDC » envers les associations et la Fédération ?
- Quelles initiatives pérennes, après le silence pesant constaté suite à l'audit de 2022, entendez-vous entreprendre pour résoudre le problème organisationnel, fonctionnel et social posé ?
- Pourquoi à ce jour n'avez-vous pas répondu clairement aux demandes rationnelles d'autonomie d'une association d'aide à domicile reconnue dans sa région, ce qui aurait eu pour exemple de sortir des limites et des défaillances aujourd'hui pointées au sein de l'ADMR 2A ?

Je vous remercie.

TERZA SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2026
3EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2026
29 DI MAGHJU DI U 2026
29 MAI 2026

2026/E3/024

**REPONSE MADAME LAUDA GUIDICELLI-SBRAGGIA
A LA QUESTION DEPOSEE PAR MADAME Serena BATTESTINI
AU NOM DU GROUPE « CORE IN FRONTE »**

OBJET : Conflit "ADMR 2A"

Madame la Conseillère,

Depuis plusieurs années, le Conseil exécutif de Corse a renforcé l'accompagnement du vieillissement et les politiques de maintien à domicile, qui constituent un enjeu social, territorial et économique majeur pour la Corse.

Cette ambition suppose de pouvoir garantir, sur l'ensemble du territoire insulaire, une offre d'aide à domicile stable et de qualité auprès des personnes âgées et en situation de handicap.

C'est dans le cadre de cette ambition, et avec une exigence de responsabilité collective, qu'il nous faut examiner la situation de l'ADMR 2A sur laquelle vous interrogez ma collègue, Bianca Fazi.

Je veux d'abord rappeler que la Collectivité de Corse n'a jamais ignoré les difficultés progressivement apparues au sein de l'ADMR 2A. Il ne peut être prétendu que la Collectivité de Corse serait restée passive ou silencieuse.

Bien au contraire, la Collectivité de Corse a décidé d'engager dès 2022, des audits approfondis des fédérations ADMR 2A et ADMR 2B. Ces audits ne relevaient pas d'une démarche de circonstance mais sont venus répondre à une volonté claire :

- disposer d'une analyse objective, financière, organisationnelle et juridique du modèle ADMR ;
- afin de garantir à la fois le bon emploi des fonds publics ;
- et permettre une adaptation de l'aide à domicile face aux mutations profondes que connaît ce secteur.

Les constats établis par l'audit réalisé au sein de l'ADMR 2A sont connus, ils mettent en évidence des difficultés telles que :

- des tensions organisationnelles ;
- une gouvernance insuffisamment représentative ;
- un modèle associatif à repenser et des liens entre la fédération et les associations locales à clarifier ;
- une fragilité du modèle économique.

Cependant, il faut également rappeler une réalité juridique essentielle : la Collectivité de Corse n'a pas vocation à se substituer à la gouvernance d'une fédération associative qui dispose de sa pleine

autonomie de gestion. Bien que la Collectivité dispose de prérogatives en matière de contrôle, elle ne peut s'immiscer dans les choix stratégiques de l'association.

Face à cela, la Collectivité de Corse, dans le cadre du dialogue de gestion prévu par la réglementation, a formulé des demandes auprès de la gouvernance de l'ADMR 2A afin qu'un plan d'action post-audit soit établi et mis en œuvre avec des mesures correctrices adaptées.

Il faut aujourd'hui le dire clairement : toutes les attentes exprimées par la Collectivité de Corse n'ont pas, à ce jour, reçu de réponses pleinement satisfaisantes.

Et c'est précisément la raison pour laquelle nous poursuivons encore ce travail avec détermination, d'autant que de récents manquements constatés permettent désormais d'envisager l'activation de mesures administratives plus contraignantes.

S'agissant du conflit social récent, la Collectivité de Corse a pris toute sa part dans l'accompagnement du dialogue. Les représentants de l'intersyndicale STC/FO/CGT ont été reçus à plusieurs reprises par la Conseillère exécutive.

La Collectivité de Corse, dans le cadre d'une démarche conjointe avec l'ARS, a adressé un courrier au Président de la fédération ADMR 2A, le 12 mai dernier afin d'annoncer le lancement d'une démarche d'inspection.

Si un protocole d'accord a été signé le 15 mai dernier entre l'intersyndicale et la gouvernance de l'ADMR 2A, et bien que cela contribue à l'apaisement, celui-ci est aujourd'hui clairement insuffisant et ne permet pas d'envisager à lui seul un rétablissement de la situation afin de répondre aux difficultés structurelles.

La Collectivité de Corse et l'ARS ont ainsi adressé un autre courrier au Président de l'ADMR 2A, vendredi dernier, à savoir le 22 mai, afin de notifier officiellement ces éléments et en indiquant que la désignation d'un administrateur judiciaire paraissait être la solution la plus adaptée à la situation.

L'inspection se déroulera en parallèle.

La Collectivité de Corse, en lien très étroit avec l'ARS, poursuit et renforce le suivi de ce dossier. Une réunion de travail s'est tenue pas plus tard qu'hier avec la gouvernance de l'ADMR 2A afin d'examiner les suites à donner et les mesures adaptées aux difficultés rencontrées.

Enfin, concernant la question de l'autonomie d'une association locale, au cœur de votre question, je tiens à préciser qu'une réponse officielle a déjà été apportée au Président et que des échanges entre avocats se déroulent actuellement.

Compte tenu des enjeux à l'échelle du territoire, il nous faut éviter de réduire ce débat complexe à une approche strictement individuelle.

Le véritable enjeu est celui de l'évolution globale du modèle ADMR, de sa gouvernance, de sa transparence et de sa capacité à garantir durablement une offre de qualité sur l'ensemble du territoire.

Car malgré ses limites, ses imperfections et une nécessaire évolution, le modèle fédéral ADMR demeure aujourd'hui le seul permettant une péréquation entre associations locales, garantissant une couverture équilibrée des besoins sur l'ensemble des territoires, y compris les plus éloignés en milieu rural.

C'est donc avec responsabilité, avec exigence, mais aussi avec méthode et ce dans un cadre réglementaire strict, que la Collectivité de Corse poursuivra ce travail avec l'ensemble des acteurs concernés.

A ringraziavvi !

3^{ZA} SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2026
29 DI MAGHJU DI U 2026
3ÈME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2026
29 MAI 2026

N° 2026/E3/027

**Question orale déposée par M. Saveriu LUCIANI
au nom du groupe « AVANZEMU »**

**OBJET : PÉRIL MAFIEUX ET ATTEINTES À LA LIBERTÉ
D'ENTREPRENDRE**

Monsieur le Président du Conseil Exécutif,

La recrudescence des incendies criminels a pris ces dernières semaines une ampleur insoupçonnée.

Plusieurs établissements ont de nouveau été ciblés à l'orée de la saison estivale, dans une Corse qui, bien malheureusement, s'habitue à subir des destructions d'entreprises.

Dans ce contexte, des initiatives citoyennes sont prises autour des Collectifs qui dénoncent les dérives mafieuses.

Ils participent activement à une réaction salubre et à la mobilisation de notre société.

De son côté, notre Assemblée a également initié un travail de fond, de la commission Violence présidée par le regretté Dominique BUCCHINI à la dernière session demandée par les Collectifs ainsi qu'au concours des commissions dédiées dont ils sont partie prenante.

Le rapport de 2015 pose, aujourd'hui encore, les bases d'une réflexion aboutie, reprise depuis par les différentes mandatures.

Pour autant, force est de constater qu'en dépit de ces innombrables gestes, le phénomène perdure, anéantissant régulièrement jusqu'au plus petit commerce de cette île.

L'emprise mafieuse, qui ne peut se résumer à ces seuls incendies, a rarement été aussi pesante.

La liberté d'entreprendre est ainsi « mise sous tutelle », sans réelle perspective d'amélioration du climat.

Dans un pays qui bat tous les records, du coût de la vie à la précarité, des addictions de toutes sortes à la spéculation, personne n'est à l'abri du feu, des pressions, du chantage ou des menaces.

L'État a naturellement des clés essentielles. Notre Assemblée a aussi un rôle majeur à tenir.

Ma question sera donc simple, Monsieur le Président, et vise moins à connaître votre réponse, tant cet accablant constat est partagé, qu'à dénoncer, une fois encore, une situation délétère.

Que pouvons-nous faire, à court terme, pour soutenir à travers nos services, offices, agences... les différents entrepreneurs ou citoyens victimes de ces actes ? N'est-il pas temps d'envisager un fonds dédié ou une mesure particulière ? Comment pouvons-nous prolonger, dès maintenant, les initiatives dédiées à la construction d'une société de droit et d'apaisement ?

TERZA SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2026
3EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2026
29 DI MAGHJU DI U 2026
29 MAI 2026

2026/E3/027

**REPONSE DE MONSIEUR LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF
A LA QUESTION DEPOSEE PAR MONSIEUR SAVERIU LUCIANI
AU NOM DU GROUPE « AVANZEMU »**

OBJET : Péril mafieux et atteinte à la liberté d'entreprendre

Monsieur le Conseiller, comme vous, je veux d'abord, bien sûr, dénoncer avec force les incendies, les destructions, les pressions et les menaces qui frappent les entreprises, les commerces, les exploitants agricoles et les établissements touristiques. Vous l'avez rappelé, c'est s'attaquer à la liberté d'entreprendre, bien sûr, mais c'est, au-delà, s'attaquer à des femmes et des hommes qui se lèvent tôt le matin, c'est s'attaquer à des emplois, à des salariés, c'est s'attaquer aussi à des territoires et, enfin, c'est s'attaquer tout simplement à une partie de notre économie réelle. Nous le disons avec force, régulièrement et constamment sur ce sujet : l'État doit assumer ses responsabilités et respecter ses engagements.

Assumer ses responsabilités parce qu'on est sur un sujet — la police, la justice, la protection des biens et des personnes — qui relève des prérogatives régaliennes de l'État, autonomie ou pas autonomie. L'État doit aussi respecter ses engagements. En février 2025, des annonces ont été faites ici par le ministre de la Justice, Gérald Darmanin, devant l'Assemblée de Corse.

Création d'un pôle spécialisé contre la criminalité organisée à Bastia, renforcement des moyens judiciaires, arrivée de 53 magistrats, de greffiers et d'attachés de justice spécialisés. Ces annonces avaient été présentées comme un renforcement sans précédent des moyens de l'État contre le crime organisé en Corse, avec un calendrier fixé à 2027. Disons-le clairement aujourd'hui : ces engagements ne sont pas tenus.

Ils ne se traduisent ni par une mobilisation effective des moyens annoncés, ni par des résultats suffisamment visibles pour les Corses et pour les entreprises qui sont frappées. Alors, nous le disons : l'État doit tenir ses promesses. Vous nous dites, et vous avez raison : que fait la Collectivité de Corse ? Et vous rappelez les démarches qui ont été entreprises ici par cette Assemblée depuis le regretté Dominique Bucchini.

Moi, je ne parlais que pour ce qui nous regarde dans cette mandature, mais vous l'avez fait aussi, et de la manière dont la Collectivité de Corse prend sa part dans la lutte contre les dérives mafieuses. Elle l'a fait en février 2025, à travers une session spéciale de l'Assemblée de Corse qui a adopté un certain nombre de mesures contre les pratiques mafieuses, dont le principe d'une instance dédiée et un volet éducatif. Cette démarche a abouti, en octobre 2025, à la création formelle de la Commission contre les pratiques mafieuses, cadre institutionnel inédit et unique, afin d'inscrire cette lutte dans la durée.

Cette commission, ce n'est pas un symbole, c'est un choix politique, c'est un acte politique à portée démocratique, économique et éducative. Concernant la dimension éducative, vous le savez, nous sommes associés, y compris avec le rectorat, pour agir auprès des élèves, pour sensibiliser, pour former, pour éduquer, pour combattre les représentations, pour rompre les silences.

Enfin, vous l'avez aussi souligné dans votre question : que peut-on faire pour aider les entreprises frappées ? Là aussi, nous avons déjà agi, nous agissons et nous allons nous donner les moyens d'agir encore de manière plus importante.

Nous le faisons en concertation, en coordination avec l'État, bien sûr, avec l'établissement public de commerce de Corse, présidé par Gilles Simeoni, et bien sûr avec l'ADEC : l'État, dans ses fonctions judiciaires, juridiques et de protection ; l'ADEC, bien sûr, dans les questions économiques et de soutien financier.

À ce titre, je présenterai, dès le mois de juillet prochain, un nouveau dispositif qui précisera et amplifiera, comme je vous le disais, le cadre d'intervention. L'enjeu est simple : ne pas laisser les entreprises victimes seules face aux difficultés, face aux banques, face aux assurances, face aux démarches administratives ou, bien sûr, face aux besoins de trésorerie.

Notre objectif aussi, c'est bien sûr d'organiser une réponse rapide, lisible et opérationnelle.

Vous voyez, monsieur le Conseiller, notre ligne est claire. Comme vous, je dis que la Corse ne doit pas détourner les yeux, elle ne peut pas s'habituer à la peur, elle ne doit pas accepter que l'économie réelle soit placée sous pression ou sous tutelle des bandes mafieuses.

Chaque femme, chaque homme, chaque entreprise qui travaille, investit, crée de l'emploi et refuse de céder à la pression doit savoir une chose : la Collectivité de Corse sera à ses côtés.

Je vous remercie.



3^{ZA} SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2026
29 DI MAGHJU DI U 2026
3ÈME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2026
29 MAI 2026

N° 2026/E3/022

**Question orale déposée par M. Jean-Martin MONDOLONI
au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un Nouveau Souffle pour la Corse »**

**OBJET : TRAVAUX DE RÉHABILITATION DES COLLÈGES ET LYCÉES DE
CORSE.**

Monsieur le Président,

Dans votre discours d'investiture j'ai noté avec satisfaction que vous érigiez la réhabilitation du parc des lycées et collèges en priorité.

Pouvez-vous nous indiquer dans quels délais, sous quelle forme et avec quels moyens vous comptez donner à cette ambition un caractère opérationnel ?

Je vous remercie.

TERZA SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2026
3EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2026
29 DI MAGHJU DI U 2026
29 MAI 2026

2026/E3/022

**REPONSE DE MADAME LAUDA GUIDICELLI-SBRAGGIA ET DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF
A LA QUESTION DEPOSEE PAR MONSIEUR JEAN-MARTIN MONDOLONI AU
NOM DU GROUPE « UN SOFFIU NOVU »**

OBJET : Travaux de réhabilitation des collèges et lycées de Corse

Monsieur le Président,

Vous interrogez le Président du Conseil exécutif sur les délais, les moyens et la méthode que nous mobilisons pour donner un caractère opérationnel à ce qui constitue, vous le savez, une politique forte de notre projet : la réhabilitation, le renforcement et le développement de ces infrastructures du quotidien dédiées à notre jeunesse.

Votre question démontre que le sujet de nos lycées et collèges constitue une exigence partagée sur les bancs de cette Assemblée. En rappelant les engagements solennels du Président du Conseil exécutif lors de son investiture le 4 mai dernier, vous confirmez que nous avançons ensemble vers le même cap : faire de l'éducation la priorité absolue de notre action publique.

Je souhaite décliner notre projet de manière pragmatique, en concentrant tout d'abord notre action de court terme sur le rattrapage infrastructurel nécessaire au bon fonctionnement de nos établissements, à la qualité de vie de nos lycéens, de nos collégiens et des équipes éducatives.

Mais je souhaite également que ce projet éducatif global s'inscrive, à plus long terme, dans une perspective de développement démographique, pédagogique et économique intégrant la vision et le projet de société que nous voulons pour la Corse.

D'une manière très opérationnelle, nous allons décliner notre projet à travers trois leviers :

1. La restructuration de la direction des infrastructures en charge des EPLE pour opérationnaliser notre projet politique ;
2. L'optimisation des ressources financières et des capacités d'investissement dédiées aux EPLE ;
3. L'inscription de notre projet éducatif dans une démarche de moyen et long terme.

Le premier levier concerne les ressources budgétaires et la capacité d'investissement de la Collectivité de Corse, avec l'allocation de moyens nouveaux dans le cadre des arbitrages budgétaires dès le budget supplémentaire 2026, qui se prolongera sur les exercices suivants.

Le second volet consiste à nouer un partenariat financier, notamment avec la Banque européenne d'investissement (BEI).

Ainsi, dès la semaine suivant l'investiture, du 11 au 13 mai, nous sommes passés de la parole aux actes en accueillant la Banque européenne d'investissement (BEI). Loin d'être improvisée, cette visite cruciale couronne un travail de fond méthodique engagé par nos services depuis plusieurs mois.

Durant trois jours se sont ainsi succédé réunions stratégiques et visites de terrain sur des opérations achevées et en cours, dans un souci constant d'équilibre territorial.

Ce partenariat permettra de déployer, sur une période prévisionnelle de cinq ans, un programme structuré de rénovation et de modernisation du patrimoine éducatif insulaire, portant sur une quinzaine d'opérations.

Cependant, la lucidité nous impose de dire qu'un tel défi exige la mobilisation de tous nos leviers financiers. Le prêt-cadre de la BEI ne s'oppose pas aux autres outils : il s'articule avec eux, et sa validation est un gage de sérieux. Fort de cet effet de levier, l'enveloppe du PTIC pourra ainsi être pleinement mobilisée en parallèle. L'articulation de ces deux outils nous permettra d'accélérer immédiatement les chantiers de mise en sécurité les plus urgents, de sécuriser nos plans de financement et de garantir la cohérence globale de notre programmation territoriale.

Des demandes de financement ont déjà été transmises au préfet fin 2025.

Il me paraît d'ailleurs important de faire le lien avec une partie de ma réponse à votre collègue Charles Voglimacci lors de sa question orale sur la cité scolaire Fesch en avril dernier : nous avançons avec méthode, en construisant un Programme pluriannuel d'investissement (PPI) qui devra intégrer les axes stratégiques suivants :

- la sécurité ainsi que l'amélioration globale des conditions d'accueil des élèves et des personnels ;
- la rénovation énergétique des bâtiments ;
- l'accessibilité PMR ;
- le numérique éducatif ;
- l'adaptation des établissements aux enjeux climatiques ;
- l'évolution de la structure pédagogique.

Ce troisième volet, inscrit dans une perspective de moyen et long termes, nous permettra d'élaborer les schémas directeurs et documents de planification à 10 ou 20 ans. Ils fixeront les plans d'action et les travaux nécessaires pour doter la Corse d'équipements éducatifs adaptés aux enjeux à venir, en cohérence avec les orientations de notre projet de société.

Conduit de manière transversale et en partenariat, notamment avec l'AUE, ce travail intégrera les évolutions démographiques, les impacts du changement climatique, les transformations sociétales, ainsi que les besoins en équipements qui accompagneront le modèle de société que nous voulons construire pour la Corse.

Ces opérations s'inscriront évidemment en adéquation avec le travail concernant l'offre de formation.

Notre projet doit permettre de renforcer les investissements pour répondre à des objectifs précis pour le territoire, par exemple :

- * créer des outils d'excellence comme le lycée maritime de Bastia, qui est aujourd'hui une référence en Europe en matière d'enseignement maritime ;
- * renforcer les lycées agricoles en conformité avec un projet pédagogique en adéquation avec le monde agricole ;
- * déployer dans les lycées professionnels des plateaux techniques mutualisables avec les organismes de formation professionnelle afin de créer de véritables parcours qualifiants pour nos jeunes, avec à la clé des labels certifiants reconnus dans la profession.

Je saisis l'opportunité de votre question pour faire un premier point d'étape crucial : la mission de la BEI a confirmé la crédibilité de notre stratégie en validant notre feuille de route et en nous proposant un prêt-cadre, ce qui constitue un premier succès politique et financier pour la Collectivité de Corse, mais surtout pour ses EPLE. Le prêt-cadre est un levier global spécifiquement conçu pour unifier et financer tout un ensemble de projets de proximité, à l'instar de l'opération d'envergure menée en Occitanie.

Concrètement, cet outil va nous permettre de financer par l'emprunt des investissements éligibles et de structurer un programme ambitieux sur cinq ans, dont le coup d'envoi opérationnel sera scellé par une signature officielle en mars 2027.

D'un point de vue technique, ce partenariat nous offre une souplesse de gouvernance inédite, nous permettant d'adapter le déploiement en temps réel selon les réalités du terrain, tout en sanctuarisant l'enveloppe globale. Les experts européens travailleront à nos côtés, sous notre impulsion, pour coconstruire le futur cahier des charges.

Loin d'imposer un cadre rigide, cette trajectoire offre à notre Collectivité une souplesse de gouvernance. Elle nous libère des contraintes d'une planification initiale figée, sans pour autant altérer l'ambition financière ni les exigences d'exécution du programme. C'est la garantie d'un pilotage agile, capable de s'adapter en temps réel aux réalités de notre territoire.

Monsieur Mondoloni, cher Jean-Martin, nous partageons pleinement votre préoccupation. Vous connaissez ce sujet de l'intérieur : ses contraintes, ses urgences, les attentes des familles et des équipes pédagogiques. Nous sommes, sur ces bancs, tous animés par la même volonté d'offrir le meilleur service public possible à notre jeunesse.

C'est pourquoi l'Exécutif ne manquera pas de revenir régulièrement devant votre Assemblée pour rendre compte, étape par étape, de ces avancées pour la Corse et pour notre jeunesse.

Je vous remercie !

Réponse de Monsieur Gilles GIOVANNAGELI :

Simplement, merci Madame la Présidente, pour compléter les propos de la conseillère. Moi, je pense que ce n'est pas une bonne approche méthodologique, Jean-Martin, de faire, sur ce sujet, une comparaison statistique, de manière générale. Parce que, quand on rentre dans cette approche-là, je pourrais, moi, me livrer à d'autres statistiques ; je n'en donnerai qu'une.

Celle de considérer et de savoir que la Collectivité de Corse, qui est en compétence, est certainement la collectivité qui, si on se compare à d'autres en France, investit le plus pour son système éducatif, et largement. Donc, je pense que ce que l'on doit retenir, de notre point de vue, en termes de statistiques, c'est bien celui-là. Et ne pas, je pense, rentrer dans une comparaison, voire une priorisation en termes de fléchage financier pour nos investissements.

Néanmoins, pour rappeler ce qu'a dit la conseillère, on est sur un sujet qui est un engagement que j'ai pris le 4 mai, qui consiste à dire que, dans les priorités d'investissement, il y aura la rénovation des collèges et lycées. Une fois qu'on a dit ça, il faut décliner une méthode et se mettre en situation de pouvoir produire le plus rapidement possible. Sur la méthode, d'abord, c'est la constitution d'une équipe projet.

Parce qu'une fois qu'on a dit cela, il faut construire le projet. Une équipe projet, je me tourne vers la direction générale des services, qui sera rapidement mise en place pour travailler sur les priorités, identifier, y compris, les équilibres territoriaux. Travailler sur, bien sûr, l'ingénierie financière et l'ingénierie, de manière générale, des projets. Puis, bien sûr, le montage financier, et rappeler le partenariat avec la BEI, mais certainement aussi avec d'autres acteurs du financement ; je pense à la Banque des Territoires.

Ça, c'est pour la méthode.

En termes d'urgence, la conseillère l'a aussi rappelé, dès le BS 2026, il y aura des moyens qui seront alloués pour répondre, parce qu'on a bien conscience, à un certain nombre d'urgences qui sont aujourd'hui invoquées par rapport aux besoins des établissements que nous avons déjà identifiés. Je voulais le préciser parce que je crois qu'il faut être clair : l'engagement, il est pris, il sera tenu.

Pour autant, on ne va pas le faire de manière désordonnée, on va poser une méthode et on va avancer dans ce cadre-là.



3^{ZA} SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2026
29 DI MAGHJU DI U 2026
3ÈME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2026
29 MAI 2026

N° 2026/E3/026

Question orale déposée par le groupe « AVANZEMU »

OBJET : PROJETS ÉOLIENS ET POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE

Monsieur le Président du Conseil Exécutif,

La presse locale se faisait l'écho, il y a quelques jours, d'un projet d'installation d'un parc éolien offshore au large de nos côtes, plus précisément à une trentaine de kilomètres du Cap Corse, projet porté par la compagnie ENI (Ente Nazionale Idrocarburi), via sa filiale dédiée aux énergies renouvelables Plénitude, engagée dans le projet ATIS.

L'énergie produite par ces projets aurait vocation à alimenter le territoire italien.

Le processus semble bien engagé ; en effet, après un dépôt initial en Italie en 2023, le dossier a été transmis à la France et porté à connaissance le 7 avril dernier par arrêté préfectoral permettant le lancement de l'enquête publique en Haute-Corse du 5 mai au 5 juin 2026.

Ce projet n'est pas isolé : il fait partie d'une feuille de route « ambitieuse » qui impacterait beaucoup plus largement les côtes de la Sardaigne – une vingtaine de sites pressentis – et, dans son droit fil, des implantations entre Olbia et le nord Gallura jusqu'à une zone distante d'à peine quelques kilomètres des îles Lavezzi, dans le détroit de Bonifaziu.

Les projets éoliens offshore engendrent de nombreux impacts négatifs concernant l'environnement au sens large du terme ou les activités maritimes et piscicoles notamment.

Néanmoins, ils représentent une manne énergétique importante. Un seul projet de groupement d'éoliennes peut produire davantage d'énergie que l'ensemble de nos centrales insulaires.

D'ailleurs, le document de l'actuelle PPE pour la Corse 2019 – 2023 / 2024 – 2028 évoque, dans ses pages 98 et 99, la question de la filière « éolien en mer ».

Le texte évoque notamment la réalisation d'une étude « d'ici 2023 » pour « déterminer les sites susceptibles d'accueillir des parcs éoliens flottants en Corse en fonction du potentiel de vent mais aussi des contraintes (radars militaires, météo, zones protégées pour l'environnement, raccordement, conflits d'usages...) », et « pour les sites éventuels identifiés », la réalisation d'une étude de faisabilité techno-économique.

Pour compléter, il est indiqué que les coûts d'études feront l'objet d'une prise en charge par la CSPE, et que des objectifs de développements spécifiques pourront être proposés lors de la révision de la prochaine PPE sur les périodes 2024-2028 et 2029-2033. Dont acte...

Rien de cela n'a pourtant émergé depuis, mais la Corse est désormais interrogée sur ses positions concernant une infrastructure pour laquelle elle n'a pas été consultée en amont. Peut-être même a-t-elle appris son existence par la presse. L'impact environnemental pour notre île et nos eaux est pourtant d'ampleur.

La concertation, à minima, paraît essentielle. Les politiques que nous menons ici ne sauraient être mises à mal par des intérêts politiques étrangers sur notre propre territoire. Encore moins quand ils prennent la forme de projets sujets à controverse. La Corse doit conserver la maîtrise de ses choix stratégiques, alors même qu'elle débat d'un statut d'autonomie, y compris sur les moyens de production d'énergie.

L'éolien offshore est-il pour nous une option à envisager au regard de l'actuelle PPE et des process liés à la transition climatique et environnementale ?

TERZA SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2026
3EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2026
29 DI MAGHJU DI U 2026
29 MAI 2026

2026/E3/026

**REPONSE DE MONSIEUR GUY ARMANET ET DE MONSIEUR JULIEN PAOLINI
A LA QUESTION DEPOSEE PAR MONSIEUR PIERRE POLI AU NOM DU
GROUPE « AVANZEMU »**

OBJET : Projets éoliens et politique énergétique

Madame la Présidente, je tiens à vous remercier pour votre question, qui me semble très importante. Mais je voudrais, en préambule, dire qu'il s'agit d'une question et d'une réponse. Je vais essayer, bien évidemment, de reprendre les choses dans l'ordre.

Et effectivement, je vous remercie pour votre question, qui aborde deux exigences majeures à mon sens : l'environnement et l'énergie. Et vous l'avez dit dans votre question. C'est d'ailleurs pour ça que la réponse se fera à deux voix.

Alors, autant vous dire sans ambages et immédiatement — on commence à se connaître un peu — que nous sommes effectivement contre ce projet. Et vous l'avez dit, nous sommes contre ce projet parce qu'il a été défini dans un périmètre qui interpelle, sans concertation, avec la mise en route d'une enquête publique dont nous avons eu l'information relativement tardivement. Et dans ces cas-là, la Corse et le Conseil exécutif de Corse, au même titre que les Corses, sont bien évidemment opposés au projet.

Une fois que j'ai dit ça, je souhaite aussi rappeler plusieurs principes. Et je crois que le premier des principes, c'est celui de ne pas opposer la transition énergétique et la transition écologique. Et d'ailleurs, pour vous donner un ordre d'idée, mais vous l'avez dit aussi, trois éoliennes flottantes combleraient, je dirais, le déficit énergétique de la Haute-Corse. Donc nous avons plutôt tout intérêt à avoir un regard très attentif sur le sujet. Et vous avez été, de manière beaucoup plus large, en évoquant le sujet sur l'intégralité du périmètre, et c'est vrai que ce projet-là est une mise en route qui peut s'étendre aussi dans le Sud.

Et effectivement, moi, je considère qu'aujourd'hui, c'est la méthode qui ne convient pas, ainsi que le portage de ce projet-là que l'on découvre. Donc je l'ai dit et je le redis : dans l'état actuel, nous sommes contre. Mais je dis aussi que ce n'est pas parce qu'il s'agit d'un projet d'éolien flottant. Je rappelle que là, nous sommes sur une énergie décarbonée, et cela me permet de dire, en tant que président de l'Office de l'Environnement, et aussi en tant que Capcorsin, que je pense que ce type de programme — éolien flottant, terrestre, maritime, parc photovoltaïque — constitue un moyen relativement décarboné de produire de l'énergie en Corse et de rendre à la Corse une souveraineté énergétique relativement importante. Et nous n'avons pas de temps à perdre sur ce sujet, je vous le confirme. Je referme la parenthèse ; Julien évoquera le sujet tout à l'heure.

Vous dire que ce document-là, que nous avons découvert dans le Cap Corse, au large du sanctuaire Pélagos, des sites Natura 2000 et du parc marin qui nous impactent fortement et directement. Comme moi, vous avez dû lire les documents de l'enquête publique : il s'agit de 48 éoliennes flottantes, d'une puissance annoncée de 864 mégawatts. C'est l'équivalent de la moitié de la consommation de la Corse, voire davantage, puisque vous l'avez évoqué, et c'est comparable à la moitié de certaines centrales nucléaires que l'on peut connaître. Donc c'est relativement conséquent.

Au-delà de ça, ce sont 260 kilomètres carrés d'emprise maritime qui vont être concernés, des fonds compris entre 250 et 630 mètres, quatre câbles sous-marins d'exportation et deux sous-stations électriques flottantes. Donc il ne s'agit pas d'un aménagement ponctuel, il s'agit de quelque chose de très impactant pour la Corse.

Alors, vous l'avez dit aussi, le dossier identifie lui-même plusieurs enjeux sensibles, notamment le bruit sous-marin, qui pose des problématiques fortes sur les ressources halieutiques, les effets potentiels sur les cétacés, les impacts possibles sur les habitats benthiques profonds, ainsi que les effets des câbles et des champs électromagnétiques. Donc une ampleur environnementale qu'il convient de maîtriser, d'étudier et d'analyser avec précision. Il met également en évidence les risques sur les oiseaux migrateurs : nous ne sommes pas uniquement sur les poissons, nous sommes aussi sur les oiseaux migrateurs.

Et effectivement, la question des ressources halieutiques était aussi un sujet pleinement intégré dans cette analyse. Il faut vraiment que l'on sache comment les choses vont évoluer. Donc c'est précisément le sens de la motion déposée par Hyacinthe Vanni aujourd'hui en fin de journée. Et effectivement, elle confirmera notre opposition au projet ATIS dans sa localisation actuelle, qui, comme je l'ai dit tout à l'heure, ne constitue pas une opposition de principe à l'éolien offshore flottant, mais qui doit nous appeler à une réflexion beaucoup plus approfondie.

Donc elle exprime surtout beaucoup de responsabilité, et un tel projet ne peut être envisagé que dans des zones adaptées, à distance des espaces marins sensibles, dans le cadre d'une planification, bien sûr, concertée, comme vous l'avez dit aussi.

Cette exigence a également été portée dans le débat public, puisqu'une réunion publique a été organisée le 23 mai 2026 à Santa Maria di Lota, à l'initiative de Femu a Corsica. Cette réunion a permis d'alerter sur les risques environnementaux, maritimes et démocratiques d'un espace de projet qui constitue bien évidemment un projet relativement conséquent.

Pour toutes ces raisons, je redis clairement notre opposition ferme au projet ATIS, qui ne présente pas aujourd'hui, à mon sens, toutes les garanties suffisantes et nécessaires. La Méditerranée n'est pas une zone disponible pour une industrialisation décidée loin de ses terres, ce que vous avez dit aussi. Et concernant le projet d'autonomie, puisque vous avez fait le lien, je considère véritablement que la Corse et les Corses doivent être informés de ce genre de choses et doivent être les acteurs clés de ce qui doit se passer chez eux.

Notre message est donc clair : oui à la transition énergétique, mais pas au prix de la biodiversité du milieu marin, des usages de la mer, ni sans que la Corse soit pleinement associée aux décisions qui engagent son avenir environnemental.

Donc je vais laisser à présent la parole à mon collègue Julien, qui présentera les perspectives portées par notre Collectivité.

Je vous remercie !

Réponse de Monsieur Julien PAOLINI :

Merci.

Très rapidement sur le volet énergétique de ce projet, le président de l'Office de l'Environnement a rappelé les enjeux environnementaux, notamment sur la biodiversité marine, mais également sur les activités halieutiques, de pêche, et sur la sécurité, bien entendu, en mer.

Pour ma part, sur ce sujet de l'éolien flottant, je rappelle que beaucoup de projets aujourd'hui voient le jour partout en Europe, dans un objectif, bien sûr, de développement des énergies renouvelables, de réduction des dépendances aux énergies fossiles, de décarbonation, et qu'un certain nombre de projets existent également en Méditerranée. Vous l'avez rappelé : au large du Cap Corse pour ce projet-là, mais également en Sardaigne, dans le détroit de Bonifacio, ou encore en mer Ligure.

Ce projet-là, porté par le gouvernement italien et la société Eni, le projet ATIS, je dirais qu'il est frappé de gigantisme. Cela a été rappelé : 864 mégawatts. Pour donner une image, c'est l'équivalent de sept centrales du Ricanto, donc sept centrales de Lucciana. Vous voyez bien la puissance d'un tel projet, qui dépasse parfois même ce que l'on peut imaginer.

Bien sûr, cela a été rappelé par le président de l'Office de l'Environnement : la Collectivité de Corse n'est pas opposée par principe à l'éolien flottant, bien au contraire. Vous l'avez rappelé également, puisque la PPE que nous avons adoptée en mars 2023 prévoit justement des études relatives au développement de l'éolien flottant. Mais pas de projet sans études préalables, objectivées à l'échelle du bassin maritime et en concertation, bien sûr, avec l'ensemble des acteurs concernés, que ce soit ceux concernés par la question environnementale ou par les enjeux de développement énergétique.

Ces études préalables, en effet, la PPE prévoyait de les engager dès 2023 pour, à la fois, étudier les sites potentiels au large de la Corse, le raccordement, les conflits d'usage, les contraintes militaires, météorologiques ou environnementales. Pour autant, vous le savez, aujourd'hui, ces études n'ont pu être engagées pour une raison simple : nous sommes toujours, malheureusement, dans l'attente du décret d'application de la PPE, qui a été adoptée en mars 2023 par l'Assemblée de Corse.

Vous avez rappelé également que les coûts échoués de ces études — ce sont des études relativement chères, techniques et qui demandent même des expérimentations de terrain — doivent pouvoir être pris en charge. Pour s'assurer que ces coûts échoués, si les projets ne se réalisent pas, puissent être pris en charge par la compensation des services publics de l'électricité, nous avons besoin du décret d'application de la PPE. Nous ne pouvons pas nous engager aujourd'hui sur des études à plusieurs centaines de milliers d'euros si nous ne sommes pas garantis, derrière, qu'il y aura une prise en charge de ces dépenses.

Donc, sans décret d'application, pas d'études possibles ni de démarrage de celles-ci.

Par ailleurs, la PPE française, je vais le dire ainsi, a été adoptée en mars 2026, donc très récemment : la PPE 3, même si elle est indépendante de la PPE de Corse. Et là aussi, nous attendons des décrets pour la fin de l'année 2026, justement pour permettre toutes ces études relatives au développement de l'éolien flottant.

Je rappelle l'avis défavorable de la Collectivité de Corse sur ce projet-là, pour lequel nous avons été associés très tardivement et de manière assez cavalière.

Je rappelle également que l'on prend souvent la Sardaigne comme exemple, parfois à tort, parfois à raison. La Sardaigne a engagé un moratoire sur le développement des énergies renouvelables, notamment de l'éolien flottant, qui est contesté par l'État italien.

Et l'on voit bien que, dans une île autonome, la nécessité d'une mise en place d'un dialogue transfrontalier entre l'État français, les autorités italiennes, la Collectivité de Corse et l'ensemble des partenaires est indispensable pour ce type de projet. Toute autre démarche est, à notre sens, vouée à l'échec.

Je vous remercie !



3^{ZA} SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2026
29 DI MAGHJU DI U 2026
3ÈME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2026
29 MAI 2026

N° 2026/E3/025

**Question orale déposée par M. Jean-Noël PROFIZI
au nom du groupe « Core in Fronte »**

OBJET : DIALOGU VERU O RIPRISSIONI

Sgiò Pridenti,

Quandu di frivaghju di u 2025, hè vinutu u Ministru francesu di a ghjustizia, u sgiò Darmanin, ci ha annunciatu a fini di certi misuri riprissivi, particularmenti u « Fijait », si pò dì chi andaia in un bon' sensu.

D'altrondi, i discussioni tra rappresentanti d'associ di sustegnu è di difesa di patrioti parsiguitati è anziani incarcerati hani parmissu di pona l'insembu di i prublemi (« Finiada », amendi, ecc...) chi u ministru ha ascultatu incù attinzioni

Ugnunu avarà capitu chi in sti mumentu di pussibili evoluzioni stituziunali, u governu pò accumpagnà incù forza pulitica st'andatura mittindu da cantu i logichi riprissivi.

Mesi e mesi dopu, a situazioni annant'à stu puntu ci pari sempri bughja.

Par ciò chi tocc'à u « Fijait », l'affari un sò tutti chjari.

Par ciò chi tocc'à u « Finiada », s'hè vistu militanti sfrancati d'issu cartulari, ma oramai missi sott'à un'altra misura ditta di « sicurezza interna ».

Par ciò chi tocc'à l'amendi un s'hè intesu nudda.

In u fratempu, ghjovani corsi sò stati dinò intarpillati e altri incarcerati alluntanati à posta da u so paesu.

Infini pocu tempu fa, sò stati scuparti nant' à vitturi di militanti pulitichi è di sindacalisti matiriali elettronicu di surviglianza, ciò chi custituisce un attacc' à i libartà.

L'emu sempri sottuliniata, ùn si pò cuncipì dialogu puliticu sottu à a prissioni riprissiva.

U governu francesu devi piantà sta riprissioni ch' ci sò altri e gravissimi prublemi in Corsica ch' iddu ha pruvucatu iddu stessu incù i so cumbriculi incù à mamaïa è i barbuzi.

Seti pronti in u quadru di i dibattiti privisti nant' à l'evoluzioni stituziunali, à fà senta e valè à u governu francesu, sta vulintà di metta fini à tutti sti misuri riprissivi chi toccani u Muvimentu Naziunali e chi hani par scopu d' ammutulà lu ?

Vi ringraziemu

TERZA SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2026
3EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2026
29 DI MAGHJU DI U 2026
29 MAI 2026

2026/E3/025

**REPONSE DE MONSIEUR GILLES SIMEONI
A LA QUESTION DEPOSEE PAR MONSIEUR JEAN NOEL PROFIZI
AU NOM DU GROUPE « CORE IN FRONTE »**

OBJET : Dialogu veru o riprissioni.

Grazie signora Presidente.

Aghju da risponde eu chì sò statu l'anni scorsi incaricatu, in tantu chì Presidente di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica, di purtà cù l'altri eletti di u Cunsigliu Esecutivu è di l'Assemblea sta parte necessaria è impurtantissima di e nostre rivendicazione.

A sapete è a vostra quistione permette di rammintala, chì a quistione di i prigiuneri pulitichi è di e seguite ghjudiziarie ch'elle sianu penale o civile pè e cundanne, anu sempre fattu parte, di manera diretta, di u perimetru di e discussione iniziate dopu à l'assassiniu di Yvan Colonna.

Aghju avutu l'uccasione di mintuala è di fala scrive di modu indirettu ma era chjaru à u livellu puliticu a prima volta ch'aghju incuntratu, eramu parecchi, Gerald Darmanin, quand'ellu ripartia di a so prima visita è quandu aghju fattu a scelta di ziffrà, solu cun ellu, u testu chì hà permessu dopu à u prucessu dettu di Beauvau d'ingagiassi è di cuntinuà, era perchè avia accettatu d'integrà inde e discussione è negoziate da vene a quistione di i prigiuneri pulitichi.

Allora avà ghjunghjimu à l'ultimu d'issa passata è ci hà da esse una discussione davanti à l'assemblea naziunale francese chì hà da cumincià u 16 di ghjugnu. Sarà dunque l'uccasione per noi tutte è tutti è più particularmente per quelli chì sustenenu u prucessu è più particularmente per i nazionalisti ch'elli sianu inde a magiurità territoriale o ne l'opposizione di ramintà ciò ch'hè statu dettu è ciò ch'hè statu prumessu.

Per le prumesse, vogliu ramintà chì, cume l'avete fattu quandu hè venutu qui u ministru di a Ghjustizia Gerald Darmanin, ci hà dettu di modu chjaru chì sta quistione saria esaminata, micca da u parlamentu ma da u governu è chì l'affare di u FIJAIT frà altru è di e seguite di e cundanne sarianu regulate inde u quadru di u prucessu s'è stu prucessu cuntinuava.

Oghje simu à l'ultimu, emu da passà, pensu, in tutti i casi sarà u nostru casu, n'aghju parlatu cù u vostru presidente di gruppu è a ripetutu per l'altri nazionalisti è per tutti l'eletti, pensu ch'hè nurmale ch'è no' sianu quassù per l'utilme fase è tappe di u prucessu.

Dunque, anderemu in Parigi è averemu l'uccasione, a pensu, d'incuntrà, micca soli i deputati è senatori, ma dinù i membri di u governu frà i quali u ministru di a Ghjustizia postu chì quand'ellu si tratta di revisione cunstitutuzionale si sà chì u ministru di a Ghjustizia hè à u bancu di u governu. Po esse accompagnatu d'altri membri di u governu ma c'hè.

È dunque, averemo l'occasione, a spergu è a pensu, d'incuntrà à Gerald Darmanin è sarà l'occasione di ramintali inseme e so prumesse è di fà ch'è 'sse prumesse divintinu, infine, fatti è atti.

3^{ZA} SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2026
29 DI MAGHJU DI U 2026
3ÈME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2026
29 MAI 2026

N° 2026/E3/023

**Question orale déposée par Mme Marie-Anne PIERI
au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un Nouveau Souffle pour la Corse »**

**OBJET : ACCÈS DES BUS SCOLAIRES À LA CITÉ SCOLAIRE DU
FIUMORBU.**

Monsieur le Président,

Les collèges et lycées du Fiumorbu ont fait l'objet, la semaine précédant et celle suivant les vacances de Pâques, de perturbations liées au blocus de l'accès aux établissements par les bus scolaires.

Si je vous sollicite, en ma qualité d'administratrice des deux établissements, c'est bien parce que la réussite de ces blocus est liée à l'accès de l'établissement. 200 mètres avant le parking où sont laissés habituellement les élèves, bon nombre de bus rebroussement chemin à la vue des fumées noires alors que l'établissement est ouvert et que participent aux cours les enfants emmenés par leurs parents en voiture qui n'ont qu'à contourner les pneus incendiés en prenant la voie de gauche.

Ma question porte sur le cahier des charges de la CDC dans le cadre des conventions de transport scolaire pour savoir s'il était possible de définir des lieux de dépôt alternatifs permettant aux élèves d'accéder à l'établissement à pied. Des solutions existent, mais y consentez-vous ? Si oui, faut-il pour cela modifier le cahier des charges ou un simple aménagement suffit ? Des compagnies répondent par exemple aux parents qu'ils n'ont pas le droit de contourner le blocus en empruntant la voie de gauche parce que ça équivaudrait à un sens interdit lorsque d'autres le font en considérant que leur mission est d'amener les enfants dans le parking.

Par souci d'anticipation, il conviendrait également de mettre en relation, les jours de blocus, les chauffeurs de bus et les responsables administratifs des deux établissements pour convenir de l'activation de ces aménagements.

Monsieur le Président, à l'inverse de la plupart des EPLE de Corse, on est là sur une cité scolaire dont l'accès est facile à paralyser, et je pense qu'il faut envisager des solutions alternatives de dépose des élèves aux abords des établissements pour garantir la continuité des cours.

Je vous remercie.

TERZA SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2026
3EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2026
29 DI MAGHJU DI U 2026
29 MAI 2026

2026/E3/023

**REPONSE DE MONSIEUR JEAN-FELIX ACQUAVIVA
A LA QUESTION DEPOSEE PAR MADAME MARIE-ANNE PIERI AU NOM DU
GROUPE « UN SOFFIU NOVU »**

OBJET : Accès des bus scolaires à la cité scolaire du Fiumorbu

Merci Madame la Présidente,
Monsieur le Président du Conseil exécutif,
Mesdames et Messieurs les conseillers exécutifs,
Mesdames et Messieurs les élus,
Madame la Conseillère,

Merci pour votre question, pour avoir mis en avant la nécessité de la continuité du service du transport scolaire, et ce, évidemment, quelle que soit la difficulté rencontrée sur les différents trajets.

Je rappelle quand même, ce qui est important de rappeler, que la Collectivité de Corse est maître d'ouvrage de 386 lignes à l'échelle de la Corse. C'est un affichage fort de notre politique publique et nous mobilisons 28,5 millions d'euros, hors transports des élèves en situation de handicap. Si l'on ajoute le transport de 300 élèves handicapés par jour, cela représente 3,5 millions d'euros supplémentaires.

Tout cela est gratuit, bien évidemment, ce qui constitue une politique parfois méconnue, mais qu'il est important de rappeler.

Vous faites état d'une situation de blocage aux abords des établissements du Fiumorbu, en lien avec l'actualité récente du sujet de Scola Corsa. Je serais tenté de dire que, s'il n'y avait pas eu de reniement sur un certain nombre d'engagements concernant Scola Corsa, peut-être qu'il n'y aurait pas eu de blocage. J'ouvre une parenthèse et je la referme.

Vous me permettez d'étendre le champ de la réponse à l'ensemble des établissements scolaires, pour bien comprendre les mécanismes en cours, puisque vous posez une question sur le cahier des charges.

Les difficultés d'accès ponctuelles à certains établissements scolaires en Corse, lorsque des opérations de blocage interviennent sur les axes de desserte, sont une réalité qui fait l'objet d'une vigilance particulière, donc il existe des procédures, et d'une prise en considération spécifique par les services de la Collectivité de Corse et ses partenaires, car il y a des partenaires associés.

Ces situations entraînent des conséquences directes sur l'accès à l'enseignement pour nos enfants, vous l'avez rappelé et c'est exact, et peuvent perturber l'organisation du transport scolaire, qui doit rester

fiable, sécurisé et continu autant que faire se peut, car il y a une véritable question de gestion de crise lorsque l'on parle d'« autant que faire se peut ».

Face à ces situations, il convient néanmoins de rappeler un principe simple : assurer la sécurité des élèves qui nous sont confiés tout en garantissant la continuité du service public reste la priorité de la Collectivité compétente en matière de transport scolaire.

À ce titre, la Collectivité définit les circuits, les points d'arrêt, les modalités d'exploitation et les conditions de sécurité des dessertes scolaires. Elle veille également à l'aménagement et à la sécurisation des zones de dépose lorsqu'elles relèvent de son domaine de compétence, en lien avec les communes — c'est important de le rappeler —, les gestionnaires de voirie concernés et les directeurs d'établissements. Chacun a donc des compétences en la matière.

Il appartient au chef d'établissement, dans le cadre de ses responsabilités en matière de sécurité des élèves aux abords immédiats de l'établissement, d'organiser les conditions d'accueil et de circulation des élèves, de signaler à la Collectivité ou au transporteur toute difficulté ou situation à risque, de participer à la coordination locale entre les différents acteurs et de mettre en place, le cas échéant, des consignes internes relatives aux flux d'élèves ainsi qu'aux horaires d'entrée et de sortie.

La responsabilité du transporteur porte, elle, sur l'exécution sécurisée du transport et des opérations de montée et de descente des élèves. Elle peut être engagée en cas de non-respect des règles de sécurité, d'arrêt dangereux ou de défaillance dans l'organisation des services. Il lui appartient de respecter les emplacements et les horaires définis, de s'assurer que les élèves peuvent descendre sans danger, de respecter les règles de circulation et de stationnement et de signaler toute difficulté de sécurité constatée aux abords de l'établissement.

Dès qu'il y a un tel signalement, de la part de quelque partenaire que ce soit, la Collectivité prend attache, sans délai — c'est ce qui se passe, c'est la procédure —, avec l'ensemble des acteurs concernés afin de mettre en place une réaction concertée : les chefs d'établissement, les services de l'Académie de Corse, bien sûr, ainsi que les exploitants de transport, la commune concernée, qui dispose évidemment d'un pouvoir de police et qui est compétente en matière de gestion des flux de circulation dans son périmètre, et les autres services de l'État lorsqu'une situation l'exige.

Cette coordination est essentielle pour éviter l'effectivité du blocage et éviter que des décisions de demi-tour ou d'interruption de service ne soient prises de manière inappropriée. Il y a donc bien une appréciation d'opportunité qui se fait dans la concertation, c'est la procédure, alors même que des solutions alternatives peuvent exister.

C'est donc l'objet de l'échange entre les partenaires.

S'il a pu arriver, notamment dans le cadre de la gestion des blocages de la cité éducative du Fiumorbu, que des parents d'élèves alertent la Collectivité de Corse sur des demi-tours effectués par certains transporteurs alors qu'une solution de contournement avait été définie, tout est rapidement rentré dans l'ordre et le service a repris normalement immédiatement après qu'un rappel de procédure a été effectué. C'est donc ce qui s'est passé.

Il est important de souligner que, dans un cadre de gestion de crise, puisque nous sommes dans un cadre de gestion de crise, les personnes impliquées immédiatement doivent parfois prendre des décisions in situ. Cela a été le cas pour certains transporteurs qui, après avoir été informés par les gendarmes que des feux étaient allumés au niveau du barrage, ont préféré, de leur propre initiative, rebrousser chemin, en application de la consigne première qui est d'assurer la sécurité des élèves.

Cela étant, le principe retenu est systématiquement rappelé : le demi-tour des véhicules ou l'interruption du trajet ne doivent intervenir qu'en dernier recours, uniquement lorsque l'accès à l'établissement est matériellement impossible ou sur instruction expresse de la préfecture ou des forces de l'ordre.

Dans toutes les situations où les conditions de sécurité le permettent, des solutions alternatives doivent être recherchées afin de garantir la continuité du service. Cela peut passer par la mise en place

d'itinéraires adaptés ou par l'organisation de points de dépose provisoires aux abords de l'établissement.

Ces dispositifs peuvent être mis en œuvre dans un cadre juridique sécurisé, notamment par arrêté municipal, autorisation temporaire de circulation ou toute autre mesure relevant des pouvoirs du maire permettant d'assurer la circulation dans des conditions satisfaisantes de sécurité.

C'est, en l'occurrence, le choix qui a été opéré par la mairie de Prunelli-di-Fiumorbo, qui a inversé le sens de circulation d'une rue pour permettre de contourner le point de blocage.

Il peut également être envisagé d'identifier en amont, en lien avec les communes et l'Académie, des points de dépose alternatifs permettant aux élèves de rejoindre les établissements à pied dans des conditions sécurisées. Dans ce cadre, une coordination peut être assurée avec les services de l'Éducation nationale, les collectivités et les forces de sécurité afin de définir les modalités de sécurisation des cheminements des élèves entre un point de dépose alternatif et l'entrée de l'établissement.

Il est enfin rappelé que les responsabilités des services de transport scolaire cessent à compter de la dépose des élèves dans des conditions normales de sécurité au point convenu.

L'objectif de cette organisation est d'obtenir une réactivité optimale en cas de crise et de blocage. Nous assurons la sécurité des élèves en toutes circonstances, nous informons rapidement les familles et nous préservons autant que possible la continuité du service public d'éducation sur l'ensemble du territoire.

Les procédures de gestion de crise en vigueur ne peuvent pas être déterminées dans le cadre des marchés publics qui nous lient aux entreprises de transport, dans la mesure où il serait difficile de prévoir à l'avance l'ensemble des situations possibles.

Au demeurant, les liens étroits que les services de la Collectivité entretiennent avec l'ensemble des partenaires institutionnels, ainsi que le retour d'expérience, contribuent à optimiser la gestion des situations de crise et de blocage, de sorte à réduire au maximum les dysfonctionnements qui peuvent être constatés. C'est ce qui s'est passé lors des blocages du Fiumorbu.

Je vous remercie pour cette question.



3^{za} SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2026
29 DI MAGHJU DI U 2026
3ÈME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2026
29 MAI 2026

RACOLTA DI E MUZIONE

RECUEIL DES MOTIONS

MOTION NOUVELLE (1)

- **Motion substitutive n° 2026/E3/008** déposée avec demande d'examen prioritaire par M. Hyacinthe VANNI au nom du groupe « Fà Populu Inseme » : Projet éolien Offshore « ATIS » au large du cap Corse : Opposition à sa localisation actuelle et exigences pour la protection du milieu marin corse.

MOTION
SUBSTITUTIVE
N° 2026/E3/008

MOTION
AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE

DEPOSEE PAR : M. HYACINTHE VANNI AU NOM DU GROUPE
« FÀ POPULU INSEME »

OBJET : PROJET EOLIEN OFFSHORE « ATIS » AU LARGE DU
CAP CORSE : OPPOSITION A SA LOCALISATION
ACTUELLE ET EXIGENCES POUR LA PROTECTION DU
MILIEU MARIN CORSE

VU le code de l'environnement, notamment ses articles L.123-8 et R.122-10 ;

VU la convention d'Espoo du 25 février 1991 relative à l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontalier ;

VU la directive 2011/92/UE relative à l'évaluation des incidences de certains projets sur l'environnement ;

VU le décret n° 2016-963 du 15 juillet 2016 portant création du Parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agriate et les objectifs de protection et de gestion durable qui lui sont assignés ;

VU le dossier d'enquête publique relatif au projet de parc éolien offshore flottant « ATIS », transmis par les autorités italiennes aux autorités françaises dans le cadre de la procédure d'évaluation environnementale transfrontalière ;

VU la délibération n° 23/089 AC de l'Assemblée de Corse « Autonomia » du 5 juillet 2023 ;

VU la délibération n° 24/030 AC de l'Assemblée de Corse du 27 mars 2024 validant le projet d'écritures constitutionnelles dans le cadre de la révision de la constitution consacrée à la Corse ;

VU le courrier du Président du Conseil de gestion du Parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agriate du 4 février 2026, alertant sur la proximité immédiate du

projet « ATIS » avec le périmètre du Parc et sur les incidences environnementales transfrontalières susceptibles d'en découler, et appelant à une pleine prise en compte de ces enjeux dans la procédure d'évaluation ;

VU l'arrêté du préfet de la Haute-Corse du 7 avril 2026 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique en application des dispositions du code de l'environnement relatives aux projets situés sur le territoire d'un autre État et susceptibles d'avoir des incidences notables sur l'environnement en France ;

VU le communiqué commun des fédérations de chasse du Cismonte et du Pumonti alertant sur les incidences potentielles que pourrait avoir la superficie du projet éolien sur les couloirs migratoires de plusieurs espèces d'oiseaux fréquentant le secteur concerné ;

CONSIDÉRANT que, dans le cadre institutionnel actuel, la Collectivité de Corse ne dispose pas des moyens lui permettant de peser pleinement sur les décisions ayant un impact direct sur son territoire, notamment en matière environnementale ;

CONSIDÉRANT le projet « ATIS », porté par la société Atis Floating Wind, plus grand projet de parc éolien offshore de Méditerranée occidentale qui prévoit l'implantation de 48 éoliennes flottantes sur une superficie d'environ 264 km², pour une puissance estimée à 864 MW, dans les eaux sous juridiction italienne mais à proximité immédiate du Cap Corse ;

CONSIDÉRANT que la localisation du projet, à environ 28 km du Cap Corse, est susceptible d'entraîner des incidences environnementales transfrontalières significatives pour la Corse ;

CONSIDÉRANT que la localisation retenue, éloignée des côtes italiennes tout en étant située à proximité immédiate du Cap Corse, interroge sur les conditions de choix de la zone d'implantation et renforce les préoccupations légitimes de la Corse quant aux impacts potentiels de ce projet sur son environnement, ses usages maritimes et ses intérêts énergétiques ;

CONSIDÉRANT que cette zone maritime présente une continuité écologique forte, notamment avec le Parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agriate, le sanctuaire Pelagos pour les mammifères marins, et les sites Natura 2000 du plateau du Cap Corse ;

CONSIDÉRANT les enjeux majeurs que soulèvent ce projet, notamment :

- la préservation des habitats marins remarquables, en particulier les formations coralligènes ;
- la protection des mammifères marins, de l'avifaune et des espèces migratrices, exposées aux risques de collision, de bruit sous-marin et d'effets cumulés ;
- les impacts potentiels sur les fonds marins et les herbiers de posidonie ;
- les effets cumulés liés aux dynamiques océanographiques régionales ;

CONSIDÉRANT la proximité du projet avec le « canal de Corse », axe majeur de navigation internationale ayant enregistré plus de 11 000 navires par an,

dont une part significative transportant des matières dangereuses, et les risques accrus de collision, de perturbation des routes maritimes et d'atteinte à la sécurité en mer que pourrait engendrer l'implantation d'infrastructures éoliennes flottantes ;

CONSIDÉRANT que, au regard de la localisation du projet et des caractéristiques du milieu marin concerné, celui-ci est susceptible de soulever des enjeux majeurs pour le périmètre du Parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agriate, notamment, le caractère transfrontalier des impacts environnementaux, la prise en compte de la continuité écologique des espaces marins et l'intégration des enjeux liés à la biodiversité, à la navigation et aux effets cumulés ;

CONSIDÉRANT que l'opposition au projet « ATIS » ne saurait être interprétée comme une opposition de principe au développement de l'éolien offshore flottant, dès lors que de tels projets pourraient être envisagés dans des zones plus adaptées, dans le cadre d'une planification concertée, d'une coopération transfrontalière équilibrée et d'un bénéfice réel pour la Corse ;

CONSIDÉRANT que la Collectivité de Corse ainsi que l'Office de l'Environnement de la Corse, au regard de leurs compétences en matière d'environnement, d'aménagement du territoire et de protection du patrimoine naturel, sont directement concernées par les conséquences de ce projet ;

L'ASSEMBLÉE DE CORSE

AFFIRME que la préservation de la biodiversité marine, des équilibres écologiques et des usages maritimes constitue un enjeu majeur pour la Collectivité de Corse ;

MAINTIENT que tout projet susceptible d'impacter notre île et son environnement doit être apprécié au regard des exigences de sécurité des populations et de bonne prise en compte des usages et équilibres du territoire ;

RAPPELLE que la Collectivité de Corse est pleinement engagée en faveur de la transition énergétique et du développement des énergies renouvelables, dès lors que ceux-ci s'inscrivent dans une logique de maîtrise des impacts environnementaux, de respect des usages maritimes et de bénéfice énergétique réel pour le territoire corse ;

AFFIRME toutefois que la transition énergétique ne saurait justifier l'implantation d'un projet mal localisé, insuffisamment sécurisé sur le plan environnemental et maritime, tel que le projet « ATIS » ;

SOULIGNE qu'un véritable statut d'autonomie permettrait à la Collectivité de Corse de peser pleinement dans les décisions ayant un impact direct sur son territoire et de construire, avec les États et collectivités concernés, des coopérations plus équilibrées, notamment en matière de planification énergétique et environnementale en Méditerranée ;

EXIGE que l'instruction du projet « ATIS » intègre pleinement les enjeux environnementaux et de sécurité maritime identifiés, respecte les objectifs de conservation du Parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agriate et prenne en compte l'ensemble des impacts cumulés sur les écosystèmes marins et les activités humaines ;

ESTIME que le projet « ATIS » n'apporte pas les garanties suffisantes permettant d'en apprécier favorablement l'implantation au large du Cap Corse ;

S'OPPOSE au projet « ATIS » dans sa localisation actuelle et au regard des nombreuses incertitudes entourant ledit projet, notamment en matière d'impacts environnementaux, de sécurité maritime, d'effets cumulés sur les écosystèmes marins et d'intérêt énergétique réel pour la Corse ;

PRÉCISE que cette position ne constitue pas une opposition de principe au développement de l'éolien offshore flottant, mais appelle à ce que tout projet de cette nature soit envisagé dans des zones plus adaptées, à distance des espaces marins sensibles ;

CONSIDÈRE qu'un cadre institutionnel d'autonomie permettrait à la Corse d'être pleinement associée aux décisions transfrontalières ayant un impact direct sur son environnement, ses usages maritimes et sa souveraineté énergétique, et de définir avec ses voisins méditerranéens des projets compatibles avec ses intérêts fondamentaux ;

DEMANDE que la France, dans le cadre de la procédure d'évaluation environnementale transfrontalière, associe pleinement la Collectivité de Corse et le Conseil de gestion du Parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agriate, et porte auprès des autorités italiennes l'opposition exprimée par l'Assemblée de Corse au projet « ATIS » dans sa localisation actuelle et au regard des nombreuses incertitudes entourant ledit projet ;

DEMANDE que l'avis rendu soit pleinement pris en compte dans la procédure d'évaluation et soit transmis aux autorités italiennes ;

DEMANDE que la position de l'Assemblée de Corse, exprimant son opposition au projet « ATIS » dans sa localisation actuelle et au regard des nombreuses incertitudes entourant ledit projet, soit officiellement portée à la connaissance des autorités françaises et italiennes dans le cadre de la procédure en cours.